

"Vous avez une double mission : premièrement, la mission de conserver intact votre héritage religieux et national ; deuxièmement, la mission de répandre cet héritage, l'ajoute que c'est votre droit de garder votre héritage, et votre devoir de le répandre."
Son Exc. Mgr Ildebrando Antonucci,
délégué apostolique au Canada

EN COREE

Danger imminent d'une vaste offensive chinoise

L'avance alliée continue, mais on s'inquiète de la puissance chinoise encore disponible — Les fusiliers marins américains ont conquis d'autres collines — La Croix-Rouge en Corée — Le lieutenant Wagstaff, première victime canadienne en Corée

Tokyo, 1er (C.P.) — Les alliés ont lancé leurs chars à l'assaut sur tout le front aujourd'hui en même temps qu'ils déclenchaient un barrage général d'artillerie. Cette activité s'essaimait au préalable d'une grande offensive, mais que chacune des poussées était bien limitée. Il semble plutôt que les alliés tentent de redresser leurs lignes plutôt que de songer à pousser plus avant.

Les troupes américaines, menées par les fusiliers marins, ont cependant conduit un assaut vigoureux dans un secteur central du front. Plusieurs collines furent enlevées à l'ennemi. En dernière heure l'attaque se poursuivait dans l'espoir d'écraser les défenses des communistes autour de la ville de Hien-song.

Les officiers américains considèrent cette ville comme le point stratégique le plus important pour le moment. C'est en effet dans ce secteur qu'une offensive chinoise pourrait être logiquement lancée, et les alliés préfèrent refouler les rouges vers la plaine pour

ne pas avoir à les affronter dans ce pays de montagnes, où ils sont nettement supérieurs. Plusieurs correspondants de guerre signalent l'imminence d'une offensive chinoise et s'inquiètent de la puissance qu'elle pourrait avoir. Il semble que les rouges ont plus de 6 divisions prêtes à entrer en action. De même ils possèdent au moins 3,000 appareils aériens dont ils ne se sont pas servis encore, mais qui pourraient faire de grands dommages aux troupes des Nations Unies, s'ils entraient dans le jeu. De même on note que les Chinois ont certainement tout l'équipement nécessaire pour assurer le transport motorisé de leurs troupes de choc, et il est possible que leur offensive soit à rapide qu'elle boucle complètement les alliés. Les lignes alliées de ravitaillement sont par ailleurs extrêmement vulnérables, ce qui aggrave considérablement la situation.

Quoi qu'il en soit la progression alliée continue pour le moment. Hier les appareils des forces aériennes ont fait plus de 300 sor-

ties. La température, qui était plus clémente, a rendu beaucoup plus efficaces les attaques contre les troupes chinoises enfoncées aux flancs des montagnes. La marine a continué de bombarder les côtes de la Corée du Nord.

La Croix-Rouge
La dispute entre les divers organismes de Croix-Rouge et le haut commandement allié s'est terminée hier, et aujourd'hui, les infirmiers sont partis pour le front. On se rappelle que MacArthur avait obligé ceux-ci à demeurer au Japon, tant qu'ils ne consentiraient pas à porter l'uniforme américain.

On s'est entendu pour porter cet uniforme, mais en y ajoutant les insignes de la Croix-Rouge.

Soldat canadien blessé
New-Westminster, 1er (C.P.) — Mme Anita Wagstaff, a déclaré que le gouvernement canadien avait averti que son mari, le lieutenant Alfred Wagstaff, avait été blessé aux deux jambes au cours d'un engagement sur le front de Corée. Le lieutenant Wagstaff était attaché au régiment Princess Patricia. C'est la première victime canadienne à être identifiée, par mi celles qui furent tuées ou blessées en Corée.

Georges Bidault invité à former le nouveau cabinet français

Il est appelé à remplacer le cabinet démissionnaire de Plevan — Un amendement à la loi électorale fait tomber le gouvernement

Paris, 1er (A.P.) — Le président Vincent Auriol a aujourd'hui invité l'ex-premier ministre Georges Bidault à former un nouveau cabinet français. Celui-ci est appelé à prendre la succession du gouvernement Plevan qui a été renversé, hier soir, à la suite d'un débat sur la loi électorale.

Bidault fut le premier ministre des affaires étrangères de France après la guerre. A deux reprises, il a dirigé un gouvernement de coalition, cinq mois à peine en 1946, et d'octobre 1949 à juin 1950.

En réponse à l'invitation du président Auriol, M. Bidault a simplement déclaré qu'il rencontrerait les chefs des autres partis afin de discuter de la possibilité de former un nouveau cabinet. Bidault est le chef du M.R.P.

puie un amendement constitutionnel qui laisserait les électeurs décider eux-mêmes du système électoral du pays.

La nouvelle proposition permettrait à l'électorat de décider si le parlement sera élu sur la base de la candidature personnelle ou de la représentation proportionnelle et si l'élection connaîtra un simple ou double ballottage.

C'est précisément cette question d'un amendement à la loi électorale qui a fait tomber le gouvernement Plevan. L'Assemblée a renversé la proposition d'un seul ballottage par un vote de 311 à 295. Plutôt que de demander un vote de confiance, le cabinet Plevan est allé présenter sa démission au président Auriol.

De Gasperi démissionnera si son gouvernement est défait à nouveau

Le gouvernement De Gasperi subit sa première défaite, hier soir, à la Chambre des députés — Battu par 5 voix — Démocrates-chrétiens contre De Gasperi — Signe d'une déviation politique?

Rome, 1er (A.P.) — Le premier ministre Alcide De Gasperi a fait savoir aux membres de son cabinet, aujourd'hui, qu'il résignerait si son gouvernement était à nouveau défait, comme cela est

arrivé pour la première fois, hier soir, à la Chambre des députés. Le gouvernement a en effet été défait par 5 voix sur un amendement technique d'ordre secondaire relatif au bill autorisant le gouvernement à contrôler les matières premières nécessaires à la réalisation de son programme de défense. Le vote a été de 219 à 214. Mais, ce qui laisse perplexe, c'est que cette défaite du gouvernement survient au moment où la Chambre s'apprête à voter sur le budget de réarmement de \$415,000,000 du cabinet De Gasperi. On croit que le vote sur cette question sera pris ce soir.

De Gasperi dirige le cinquième gouvernement italien depuis 1945. Tard hier soir, lors d'une réunion des membres de son cabinet, il a menacé de démissionner si, d'ici 24 heures, les membres du parti démocrate-chrétien qui ont voté contre lui pour amener la défaite du gouvernement n'étaient pas revenus au bercail.

Les membres de son cabinet semblent toutefois avoir convaincu De Gasperi de ne pas démissionner immédiatement en insistant sur le fait que le vote qui a amené la défaite du gouvernement portait sur un amendement technique et qu'il n'aurait aucune répercussion politique d'envergure.

Déviation politique?
De Gasperi a dit aux correspondants parlementaires qu'il considérait ce vote défavorable comme "un symptôme de fluctuation" mais dont on ne pourra voir que plus tard s'il est l'indice de quelque déviation politique.

Les observateurs parlementaires estiment que 40 députés du parti démocrate-chrétien de De Gasperi, ou même davantage, se sont alliés aux indépendants et aux membres des partis progressivement pour voter, avec les communistes, contre l'amendement et amener ainsi la défaite du cabinet De Gasperi.

M. Saint-Laurent confirme que nous enverrons des troupes en Europe

Il promet, devant la Fédération libérale, de présenter bientôt un bill à ce sujet — Invitation discrète aux Américains d'exercer patience et réflexion

Ottawa, 1er (C.P.) — Le premier ministre Saint-Laurent a fait savoir hier qu'il présentera bientôt un projet de loi autorisant le gouvernement à envoyer des forces terrestres comme aériennes en Europe s'y met-ent aux ordres du général Eisenhower. "Nous donnerons ainsi la preuve à nos alliés, a-t-il dit, que nous les aidons sans réserve si le pire devait survenir."

Cette déclaration est la première indication publique que le cabinet ait donnée, depuis l'ordre de départ pour la Corée transmis à la 25e brigade, (c'est la décision gouvernementale d'envoyer aussi des forces en Europe demeure inchangée. Elle a été formulée devant le conseil consultatif de la Fédération libérale nationale, réunie en congrès à Ottawa.

M. Saint-Laurent assure qu'il est plus qu'un simple convaincu de la valeur du pacte de l'Atlantique comme moyen indispensable de préserver la paix. Mais il a eu aussi un avis discret pour Washington en affirmant que les chefs des nations libres ont surtout besoin d'exercer leur patience et leur réflexion en ce moment et qu'ils doivent être capables de faire face à des changements de la situation mondiale pouvant survenir d'un jour à l'autre.

"La réaction naturelle du Canada et des Etats-Unis, a-t-il déclaré, est d'agir avec promptitude devant tout danger nouveau. Mais la seule solution rapide de ces problèmes serait la guerre. Il nous faut donc beaucoup de patience pour arriver à les résoudre sans recourir aux armes."

"La réflexion n'est pas moins nécessaire. Nous devons éviter de céder à l'illusion que, parce que les circonstances présentes ressemblent quelque peu à celles qui existaient en 1939, nous devrions adopter la même ligne de conduite que lors de la dernière guerre mondiale.

"Mais le pire n'est pas encore survenu et, d'ici là, nous devons tâcher, Canadiens comme Américains, à maintenir entre notre production d'armes et nos effectifs la juste équilibre qui donnera la plus grande force morale et matérielle possible à l'alliance de l'Atlantique."

"Ma confiance n'a pas diminué, que si chacun fait sa part, nous avons une chance raisonnable d'éviter un troisième conflit universel. Mais il nous faut demeurer vigilants. Notre action devra être vigoureuse mais aussi efficace."

Washington, 1er (A.P.) — Le président des Etats-Unis, M. Harry Truman, a fait savoir qu'il garde entière confiance en M. Charles E. Wilson comme directeur de la mobilisation industrielle américaine et que celui-ci demeurera à son poste en dépit du refus du syndicalisme ouvrier d'accepter ses décisions.

M. Truman affirme que cette sortie brusque des chefs ouvriers du comité chargé d'aviser M. Wilson ne lui paraît cependant pas menacer sérieusement l'effort de guerre de son pays. En conséquence, il entend partir quand même demain pour la Floride y passer des vacances de 3 semaines.

leur réflexion en ce moment et qu'ils doivent être capables de faire face à des changements de la situation mondiale pouvant survenir d'un jour à l'autre.

"La réaction naturelle du Canada et des Etats-Unis, a-t-il déclaré, est d'agir avec promptitude devant tout danger nouveau. Mais la seule solution rapide de ces problèmes serait la guerre. Il nous faut donc beaucoup de patience pour arriver à les résoudre sans recourir aux armes."

"La réflexion n'est pas moins nécessaire. Nous devons éviter de céder à l'illusion que, parce que les circonstances présentes ressemblent quelque peu à celles qui existaient en 1939, nous devrions adopter la même ligne de conduite que lors de la dernière guerre mondiale.

"Mais le pire n'est pas encore survenu et, d'ici là, nous devons tâcher, Canadiens comme Américains, à maintenir entre notre production d'armes et nos effectifs la juste équilibre qui donnera la plus grande force morale et matérielle possible à l'alliance de l'Atlantique."

"Ma confiance n'a pas diminué, que si chacun fait sa part, nous avons une chance raisonnable d'éviter un troisième conflit universel. Mais il nous faut demeurer vigilants. Notre action devra être vigoureuse mais aussi efficace."

Washington, 1er (A.P.) — Le président des Etats-Unis, M. Harry Truman, a fait savoir qu'il garde entière confiance en M. Charles E. Wilson comme directeur de la mobilisation industrielle américaine et que celui-ci demeurera à son poste en dépit du refus du syndicalisme ouvrier d'accepter ses décisions.

M. Truman affirme que cette sortie brusque des chefs ouvriers du comité chargé d'aviser M. Wilson ne lui paraît cependant pas menacer sérieusement l'effort de guerre de son pays. En conséquence, il entend partir quand même demain pour la Floride y passer des vacances de 3 semaines.

Le comité politique conjoint des fédérations ouvrières américaines a fait savoir hier soir que ses délégués se retirent du conseil consultatif de la mobilisation à cause de ce qu'il appelle un "vol légal" dans la régulation des prix, et "domination" de l'effort de réarmement par les trusts et les puissants intérêts d'affaires.

Cette sortie avait aussitôt été interprétée comme un signe que les Etats-Unis doivent s'attendre à une nouvelle vague de troubles ouvriers.

Moscou accepte de participer à la réunion préparatoire du 5 à Paris

Il enverra 17 délégués au Palais Rose — Préparatifs de la 9e conférence des Quatre depuis Potsdam

MOSCOU, 1er (C.P.) — La Russie a enfin consenti à la demande de l'Ouest de Participer à une réunion, à Paris le 5 mars, des sous-ministres aux Affaires étrangères des Quatre Grands, aux fins de préparer le programme d'une conférence générale de paix.

Si cette conférence peut avoir lieu, ce sera la 9e depuis l'accord de Potsdam. La dernière remonte à l'automne de 1949, quand les quatre grandes puissances n'ont pu réussir à s'entendre sur un projet de traité définitif de paix entre les Alliés et l'Australie.

Le projet de cette conférence est venu de la Russie elle-même, qui l'a lancé pour la première fois le 3 novembre dernier. Moscou demandait alors qu'il y fut seulement question du problème de l'unification et du réarmement de l'Allemagne. Mais Etats-Unis, France et Grande-Bretagne ont insisté pour que la conférence ne se limite pas à ces seuls problèmes.

L'Agence Reuter dit savoir que le Kremlin enverra une délégation de 17 hommes à la réunion préparatoire dont le Quai d'Orsay vient de fixer l'emplacement au Palais Rose.

Les compagnies et les cheminots américains concluent un accord

Augmentation de 12 1/2 cents l'heure — Grève des débardeurs australiens — La situation demeure très grave en Nouvelle-Zélande — Les violences continuent dans l'île de Granada

Washington, 1er (P.A.) — L'assistant du président, John R. Steelman, a annoncé aujourd'hui le règlement du différend qui opposait les compagnies de chemins de fer et quinze unions d'employés stationnaires. Les deux parties se sont entendues pour une augmentation de 12 1/2 cents de l'heure; plus de 1,000,000 d'ouvriers sont affectés par cette décision. Des provisions ont été faites pour laisser d'autres augmentations venir s'ajouter au cours de l'année à celle qui fut consentie.

En Australie
Sydney, Australie, 1er (Reuter) — 6,000 débardeurs ont aujourd'hui quitté leur travail dans le port de Sydney pour protester contre l'arrestation de l'un de leurs officiers.

E. C. Roach, secrétaire général de l'union des débardeurs, fut en effet arrêté quelques heures auparavant sous prétexte de mépris de cour et condamné à douze mois de prison. Dans les autres ports de l'Australie, on rapporte que les débardeurs hésitent à faire la grève, mais protestent tous contre l'arrestation.

Roach aurait publié des articles et des caricatures injurieuses pour le différend d'arbitrage qui étudie les compagnies. Les débardeurs avaient demandé des augmentations de \$2.35 par semaine, soit une livre. Le tribunal ne leur a accordé que 10 shillings. Par ailleurs, le ministre du travail, Harold Holt, a menacé les débardeurs de mesures disciplinaires s'ils ne renonçaient pas à leur ban sur le travail supplémentaire.

Le gouvernement se propose également de prendre des mesures sévères pour mater les mineurs de charbon qui font la grève tous les

lundi pour protester contre la clause d'assiduité attachée à leurs augmentations.

En Nouvelle-Zélande
Auckland, Nou.-elle-Zélande, 1er (P.C.) — La police a saisi hier, les quartiers généraux à Auckland, de l'union des débardeurs, à la suite de la décision de ceux-ci de continuer leur grève de 11 jours. On se souvient que les débardeurs ont entrepris cette grève pour demander des augmentations de salaire.

En attendant, 500 soldats ont chargé un navire de beurre hier, afin d'assurer le ravitaillement de la Grande-Bretagne; ils ont également déchargé le blé que contenait un navire australien. Un navire transportant 20,000 tonnes de phosphate, dont la Nouvelle-Zélande a grand besoin, a été dirigé vers un port d'Australie.

A Grenade
Grenade, L.O.B. Reuter) — La police de l'île de Grenade a saisi hier, les pamphlets menaçant les hauts officiels du gouvernement. Les autorités britanniques ont débarqué des marins et des policiers dans l'île afin de maîtriser les troubles survenus depuis le début d'une grève générale. On maintient, le colonel Keith Stewart, lieutenant le chef survenu de l'île, Eric-M. Cairly, dans une maison de repos sur un flot avoisinant.

laquelle nous devons maintenir la plus grande force militaire possible pour prévenir les agressions.

"Pour édifier cette force, nous devons réduire notre niveau de vie de vie. Nous voudrions pour-tant maintenir celui-ci toujours aussi haut que possible. En d'autres termes, nous désirons ne pas réduire aux commodités strictement essentielles, à moins d'y être vraiment obligés."

Le remède
"La meilleure façon de lutter contre l'inflation est d'accroître notre production. Mais, même si nous produisons plus en 1951 et en 1952 que nous l'avons fait en 1949 et en 1950, nos frais de réarmement sont si élevés que nous ne pourrions éviter une certaine réduction de notre niveau de vie et de la consommation domestique des denrées."

"Afin d'y arriver, il faudra distribuer le plus équitablement possible la production civile qui pourra être maintenue. Une régulation des prix ne nous aidera. Mais nous nous tromperions grandement si nous venions à croire qu'elle peut fournir une réponse complète à tous nos problèmes."

"Rappelons-nous qu'en 1941 l'inflation était plus forte que nous l'avons jamais connue. L'état de guerre n'avait pas encore été déclaré. Aujourd'hui, quand nos deux pays ne sont ni l'un ni l'autre mêlés à un conflit ouvert en Asie, la pression inflationniste semble plus forte que nos voisins du sud. Or, il est pratiquement impossible de prévenir l'inflation si elle n'est pas combattue d'abord."

"Nous pourrions bien, théoriquement, construire un "mur de Chine" autour de notre pays; mais même nos adversaires les plus acharnés sont opposés à cette mesure. Nous pourrions aussi maintenir les prix à un bas niveau par des subsides aux producteurs mais cela nous coûterait beaucoup plus cher à la longue."

"La régulation des prix ne supprimerait pas la loi de l'offre et de la demande. Si nos produits devaient trouver plus haut prix à l'étranger, toute notre production risquerait d'être exportée, à moins que le gouvernement n'interdise les exportations et ne force les producteurs à accepter un moindre prix ou encore qu'il applique un système de contingentement."

"Quelques-uns de nos adversaires cherchent à faire croire qu'il existe une formule magique par laquelle nous pourrions réaliser un programme de réarmement qui n'entraînerait ni privations que pour le voisin. Mais il n'est pas besoin de réfléchir longtemps pour comprendre que, si une forte partie des matériaux de construction, par exemple, nous est dévolue à la défense nationale, nous ne pourrions pas continuer à construire des logis au nombre et à la rapidité qui avaient cours en 1949 et 1950."

Concernant notre nouvelle parue en page 1 hier et relatant la visite de l'exécutif de l'Association des principaux à son Exc. Mgr F.-E. Léger, archevêque de Montréal, lundi le 26 février, M. Léopold Veilleux, secrétaire de l'Association nous fait tenir la mise au point suivante:

"Les motifs pour lesquels les principaux se sont rendus à l'archevêché lundi sont tout autres que ceux que vous avez mentionnés dans votre nouvelle hier."



UN GRAND REPORTAGE DE JACQUES HEBERT

(Ecrit spécialement pour "Le Devoir" par Jacques Hébert, auteur de "Autour des trois Amériques" et "Autour de l'Asie", qui fait le tour du monde en auto accompagné de son camarade Jean Zanussi.)

KABOUL, PETITE CAPITALE PERCHÉE DANS LES MONTAGNES

Un petit air russe — On se croirait à Banff en hiver — Mais c'est Kaboul... — Un mécanicien qui a l'air d'un berger — "Un pas de plus vers la guerre..." — En route pour la Perse

Kaboul est situé à deux cents milles de la frontière russe. Et cela explique que la petite capitale de l'Afghanistan ait quelque chose de russe dans son visage. Non pas que l'influence soviétique y soit prédominante. Au contraire, nous avons été fort étonné que, malgré cette proximité, Kaboul cherche des maîtres en Europe. Les faveurs de l'Afghanistan vont d'abord à la France, puis à l'Angleterre, à l'Allemagne, à l'Italie et, plus récemment, aux Etats-Unis. C'est le paysage, la neige, les constructions, le costume des habitants qui donnent à Kaboul un petit air russe...

Les bonnes russes
Vendredi, le 2. Ah! ces rues enneigées, ces passants frileux qui se pressent et se soufflent dans les mains, ces femmes austères dont on ne voit jamais le visage et dont on ne peut même deviner la taille sous l'ample et dur sous un énorme pagot, ces marchands de friandises assis dans la rue devant leurs pa-niers et se réchauffant les doigts au-dessus d'un feu de brindilles, ces scieurs de long qui chantent pour se donner du cœur, ces notables au turban compliqué, au grand manteau de mouton, ces vieux mendicants nu-pieds dans leurs robes et qui ressemblent à de gros ballots de quenilles, ces enfants qui glissent sur un sentier de glace, ces tongas joyeuses tirées par de petits chevaux... Ah! les bonnes russes de Kaboul. Et au bout de chaque rue, la splendeur d'une montagne enneigée. Et s'il y avait des confères, on se croirait à Banff en hiver. Un Banff inconnu des empoisonnants touristes... Dans tout Kaboul, il n'y a guère d'édifices de plus d'un étage. Et les plats de maisons ne bouchent pas le ciel. Ici l'on respire. Les Afghans nous disent souvent que leur capitale est bien pittoresque, qu'elle n'est pas moderne, qu'elle est sale et pauvre. Bien sûr, ça n'est pas Paris. Mais c'est Kaboul: une ville qui a gardé la fraîcheur d'une époque plus vraie, on voudrait dire plus honnête.

Le grille-pain
Comme ses maîtres, l'Alouette semble mal réagir au froid. Naturellement, elle doit coucher à la belle étoile. Mais est-ce une raison vraiment pour refuser de partir le matin? Nous trouvons un mécanicien qui a plutôt l'air d'un berger des plateaux afghans. Il promet de redonner de la vigueur à l'Alouette. Après avoir essayé en vain, il disparaît soudain, sans explication.

La ville est traversée par la rivière qui porte son nom et qui glisse dans la neige, silencieusement et discrètement. On dirait une rue recouverte de glace.
Samedi, le 3. Visiter le musée de Kaboul, un des beaux musées que nous ayons vus en Asie. C'est la France qui a depuis toujours le privilège de fouilles en Afghanistan et ce musée a été garni en grande partie par la Mission archéologique française.

(suite à la page cinq)

Une règle des prix ne serait pas efficace au Canada en ce moment, dit M. St-Laurent

Nous devons plutôt accroître notre production et accepter une réduction de notre niveau de vie — La lutte à l'inflation est impossible en notre pays si elle ne triomphe pas en même temps aux Etats-Unis

Ottawa, 1er (C.P.) — "Nous imposons une règle des prix seulement au cas où et quand nous croirions qu'elle serait réellement efficace. Mais nous ne le ferons maintenant, tant que nous ne pourrions assurer honnêtement le peuple de notre conviction que cette règle sera efficace."

Tel est l'avis qu'a exprimé hier le premier ministre, M. Louis Saint-Laurent, devant un congrès à Ottawa du conseil consultatif de la Fédération libérale nationale. Il a en même temps assuré que notre niveau de vie et la consommation domestique des denrées risquent de diminuer encore, comme conséquence de la présente inflation et de notre effort de réarmement.

"Une règle des prix, a-t-il ajouté, ne serait pas vraiment efficace en ce moment. Nous désirons toutefois qu'il en advienne autrement. Et, de toute façon, nous nous tenons prêts à modifier notre politique suivant le changement des conditions économiques."

"La règle des prix a été imposée en 1941 parce qu'elle a été imposée à un moment où nous étions déjà en guerre et où tout le peuple était prêt à de larges sacrifices même des commodités les plus essentielles pour assurer la victoire. Il n'en est pas ainsi actuellement."

"Par ailleurs, personne ici ne désire sûrement de règle d'un type purement policier, comme dans les Etats totalitaires. Cela ne veut pas dire que nous ne songeons pas à imposer certains contrôles. Quelques-uns sont déjà en vigueur et nous avons soumis au Parlement un bill qui nous donne le pouvoir d'en étendre la portée."

"Mais nous ne pourrions pas l'appliquer maintenant à cause de la formidable poussée inflationniste en cours aux Etats-Unis et parce que nous ne sommes pas encore en état de guerre ouverte. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de nous préparer une période indéfinie d'attente pendant

Les étudiants de l'U. de M. en grève

Au cri de: "Rendez-nous compte des \$13,000,000!"

Les étudiants de l'Université de Montréal sont en grève depuis ce matin. Cette manifestation massive a pour but de protester contre la lenteur que l'on met à commencer la construction du "centre étudiant" tant souhaité, tant attendu. "Rendez-nous compte des \$13,000,000!", voilà ce que l'on peut lire sur des pancartes, des affiches et des feuillets, voilà ce que crient et chantent et hurlent les étudiants à travers l'Université.

C'est aux cris de "nos gouvernants se taisent", "nos gouvernants n'agissent pas", "compus splendat per absentiam" que se poursuit cette grève qui, dit-on, durera trois jours. Elle a éclaté soudainement ce matin, prenant professeurs et étudiants par surprise. Dans la plupart des facultés, les cours sont interrompus, faute d'auditeurs. Par sympathie pour ceux que des molaires "laquinent", la Faculté d'Art dentaire seule maintient ses cliniques ouvertes. Elle n'a pas "mordu".

Sur des circulaires imprimées, on peut lire le programme de ces trois jours de "congrès universitaire" de même que les réclamations et les doléances des carabins. Fa-

EN 4e PAGE, PREMIER-MONTREAL

Un objectif à dépasser du tiers!

par Paul SAURIOL

La couture chez soi

Les tissus fabuleux des prochaines saisons

Semaine nationale de la couture — Renseignez-vous, mesdames! — Service spécial de renseignements dans les magasins, du 3 au 10 mars — Tissus préalablement rétrécis, tissus infroissables — Le rayon des cotonnades s'enrichit constamment

Si vous faites vous-même votre couture vous serez sans doute heureuse d'entendre parler des nouveaux tissus '51. Surtout avec le printemps qui nous arrive à toute allure, il est temps de songer à sa garde-robe printemps-été! Avec cela que nous sommes à une époque de l'année où chacune aura tout le loisir de donner libre cours à son ingéniosité, à son bon goût et à son sens des couleurs.

Du 3 au 10 mars, à l'occasion de la Semaine nationale de la couture, tous les magasins du pays offriront à leurs clientes un service spécial de renseignements pour tout ce qui a trait à la couture domestique. Les nouveaux patrons, les tissus printaniers et une foule d'accessoires et de fournitures seront mis en vedette à votre intention.

Les modes du printemps se caractérisent par la simplicité des lignes et des détails tels que: jupe étroite et silhouette fourreau; on verra parfois une taille ample disciplinée par une ceinture, des manches taillées à même le corsage ou pas de manche du tout. Cette simplicité de lignes a le grand avantage de vous épargner du temps à la confection et permet aux nouveaux tissus de se révéler en beauté!

Bien qu'étant plus pratiques et plus faciles à travailler, les tissus du printemps sont plus beaux et plus variés qu'ils ne l'ont jamais été. Certains d'entre eux possèdent des qualités toutes spéciales: nous verrons des cotonnades à rayures satinées et à texture chatoyante, des lainages ultra-légers, préalablement rétrécis, des tissus métalliques qui ne ternissent pas des soies lavables et des tissus infroissables en même temps qu'irrétrécissables.

Les ensembles composés d'une robe et d'un manteau ou d'une robe et d'une jaquette connaîtront une grande vogue cette saison et vous trouverez de superbes tissus pour les combiner. Une jolie soie imprimée dans les plus nouvelles nuances de lilas, mauve et rose pour la robe et une soie frofroutante ou un taffetas faille de couleur bleu marine pour le manteau à jupe ondulante forment un ensemble très élégant, tout désigné pour un grand mariage. D'autant plus que vous pourrez porter le manteau avec vos autres toilettes et la robe de soirée imprimée une partie de l'été. Les cotonnades se prêtent on ne peut mieux à la robe qui s'accompagne d'une jaquette. Portez, chez vous ou pour aller faire vos emplettes pas très loin,

une fraîche robe de cotonnade rayée et s'il vous faut descendre à la ville, endossez tout simplement son complément, la jaquette verte, rouille, ou de toute autre couleur sombre, et vous vous trouverez ainsi tout à fait bien mise. A cause de sa durée, de son apparence et de la satisfaction que vous aurez à la porter, vous verrez que la cotonnade est le tissu qui s'adapte le mieux à ce genre de costume. Le coût peu élevé et la durée de ce tissu fourniront à la femme ingénieuse le moyen de faire toutes sortes de jolies choses à bien peu de frais. Comme vous le savez toutes, sa lessive est la plus simple qui soit. Le peu d'élasticité des fibres du coton empêche ce tissu de se détendre et de ce fait lui conserve sa forme. Et enfin, disons-le pour votre profit, mesdames, le coton se coud comme un charme!

Parmi les autres tissus en vedette cette saison mentionnons pour les vêtements sport, les cotons croisés, unis ou rayés, les piqués et le gaufré de coton; pour les robes d'après-midi, la toile fine, le guingam soyeux et la soie shantung; pour les toilettes du soir, la dentelle et la broderie, l'organdi et le nylon.

Comme vous le voyez ce ne sont pas les tissus qui manquent cette année. Vous vous devez d'aller les voir à votre magasin préféré durant la Semaine nationale de la couture. Vous trouverez certainement ce que vous désirez parmi ces tissus fabuleux pour '51.

L'enfant et la lecture

"L'enfant et l'étude", tel est le titre de la causerie que prononcera M. Gérard Gauthier, à la dernière réunion des Ecrivains pour la Jeunesse, à la Bibliothèque municipale.

Selon son expérience de la psychologie infantile, M. Gauthier souligne l'importance de développer à la fois, chez le jeune lecteur, la mémoire et le jugement. A mesure que l'enfant grandit, ajoute-t-il, il se sert d'abord en toute chose de son jugement. Tâche délicate que de guider cette faculté de juger si naturelle et si vive chez les petits êtres. Parmi les nombreux moyens d'y parvenir, le conférencier conseille la surveillance des lectures et le souci de favoriser l'étude par l'achat de livres adaptés à leur âge et développement intellectuel et ne renfermant que des croquis de bon goût.

Le conférencier a été remercié par Mlle Béatrice Clément, présidente des Ecrivains pour la Jeunesse.

"Le passé notre voisin"

Causerie de Mme Henri Vautelet à la Section féminine de la Société d'archéologie

"L'histoire est beaucoup plus que nous croyons. Je pense que nous avons souffert beaucoup au Canada de la façon peu attrayante avec laquelle l'histoire est présentée et enseignée."

Ainsi s'exprimait Mme Henri Vautelet, C.B.E., hier après-midi, au château de Ramezay, comme conférencière invitée de la Section féminine de la Société d'archéologie et de numismatique.

Les listes de dates, de batailles et de héros, continue la conférencière, ne peuvent pas, à elles seules, intéresser à l'histoire. Il y a de très nombreux faits pour la rendre plus vivante et, d'après mes souvenirs, j'ai l'impression, comme la plupart d'entre vous probablement, d'avoir aralé beaucoup d'histoire de France et beaucoup d'histoire d'Angleterre mais peu d'histoire du Canada.

Qu'est-ce que notre Canada? Un tour de force de l'histoire. L'unique tentative de construire une nation sur deux races, deux langues, deux mentalités, deux cultures. Aujourd'hui, nous sommes assez prêts du succès pour ne pas dire que c'est impossible, pour nous sentir fiers d'avoir accepté le défi. Quand vous vous penchez sur l'histoire, vous réalisez combien riche est l'héritage que nous avons recueilli de cette dualité.

En propageant les deux langues au Canada, il nous faut inévitablement échanger les valeurs et les vertus que les deux races représentent. L'échange n'est peut-être pas suffisant à l'heure actuelle. Les autres provinces connaissent très peu de choses du Québec. Ce que le Canadien français possède davantage que l'Anglo-Canadien, c'est l'art d'être heureux dans le présent. Mais l'être heureux est presque impossible pour les peuples ambitieux, chercheurs de progrès. Il est vrai que ce contentement s'achète souvent au détriment du progrès, de l'esprit d'initiative.

De plus, sur le terrain des échanges, il nous faudrait nous efforcer, nous, Canadiens français, d'affirmer ce que nous avons en retour de ce que nous prenons aux autres, et sans nous appauvrir. Ceux qui nous ont précédés ont connu la même nature, le même pays avec ses saisons, ses bois et ses cours d'eau; si nous renions le passé, nous renions ce que nous sommes, ce qu'ils nous ont fait. C'est en opérant une nouvelle approche des pages d'histoire que nous vivrons intensément le présent. Le passé est une maison de souvenirs que nous revivons sans les avoir vécus.

Dans la dernière partie de sa causerie, Mme Vautelet a multiplié les évocations historiques où défilèrent les figures de Jacques Cartier arrivant par un jour coloré d'automne, et pour la première fois, devant la bourgade d'Hoche-laga; Samuel de Champlain, qui ne put voir, plus tard, cette bourgade complètement disparue. En terminant, la conférencière évoqua d'une façon touchante la soirée du 7 septembre 1760, dernière soirée du régime français en Nouvelle-France.

Ce fut un grand événement historique, conclut-elle, même s'il n'intéressa que 60.000 personnes. Présentée par Mme Conrad Manseau, la conférencière a été remerciée par Mme Suzanne Paquette-Goyette.



LA FAVORITE DU YUKON — Mme George Black, populaire résidente du Yukon, qui, une fois, a été membre de la Chambre des Communes, vient de célébrer son 85e anniversaire, le 24 février. Née à Chicago, Mme Black a voyagé en chariot à travers la Klondyke en 1898, avec des milliers de chercheurs d'or enragés de faire fortune. En 1927, à l'âge de 71 ans, elle est retournée au Yukon à la fin d'une session parlementaire. Dédaignant les moyens modernes de voyager, elle a fait le trajet de Whitehorse à Dawson, — plus de 400 miles — en canot! (Photo C.P.)

Sous le signe du poisson

Les grandes ressources du saumon

Contrairement à ce que plusieurs ont tendance à croire le saumon en boîte n'est pas plus cher qu'un autre poisson.

De plus, si l'on songe à la grande variété de menus que le saumon nous permet d'élaborer, on constate qu'avec une boîte d'une livre seulement, on peut facilement confectionner en un tournemain un soufflé, une salade, des sandwiches, un pain appétissant, des roulés, des pâtés, des escalopes, etc., etc. En voici quelques exemples:

2 oeufs légèrement battus

1 cuiller à soupe de persil haché sel et poivre

Mélanger les ingrédients. Adapter les proportions à la quantité de saumon cuit dont on dispose. On peut mélanger 1 tasse de saumon avec 1 tasse de panure et humecter avec 1 tasse de lait chaud. Cuire à la vapeur 1 heure dans un moule beurré ou cuire à four moyen (370° F.) dans une casserole d'eau chaude. Servir froid ou chaud. Pour six personnes. Servir avec une sauce au fromage dont voici la recette.

SAUCE AU FROMAGE

2 c. à soupe de beurre 2 c. à soupe de farine 1 tasse de lait 1/2 de c. à thé de sel 1 pincée de poivre

Fondre le beurre dans une petite casserole à fond plat ou le haut d'un bain-marie, à bords ronds de préférence; ajouter la farine mélangée aux assaisonnements, et tourner jusqu'à ce que tout soit bien mélangé. Si on se sert du fouet, il sera facile de garder la sauce lisse et sans grumeaux. Verser le lait peu à peu, tournant tous ses déplacements. Curieux fouet, chauffer le lait auparavant, afin de garder la sauce lisse. Amener à ébullition. Faire bouillir 2 minutes. Cuire 15 minutes au bain-marie. Bien remuer. Ceci est une recette de base de sauce blanche. Pour la sauce au fromage, ajouter 1/4 de tasse de fromage râpé ou en petits cubes. Réchauffer au bain-marie jusqu'à ce que le fromage fonde.

pleyé, le chauffeur, la femme de pinte, etc.

Ce sera le travail d'étude auquel se livreront les couples du "Service des Foyers", le troisième lundi de chaque mois et cela dans une atmosphère d'amitié et d'esprit de collaboration, et sous le regard d'une autorité religieuse aussi bienveillante que compréhensive.

Pour renseignements s'adresser à CA. 7269.

Adrien et Annette LAMBERT, Présidents conjoints.

PAIN DE SAUMON

2 tasses de saumon cuit défilé 1/2 tasse de panure fine 4 cuillers à soupe de beurre

Feuilleton du "Devoir"

CADETTE ROUSSELLE ET SES TROIS FIANCES

par Yvonne Brémaud et Charles Martinet

(Suite)

"Après tout, pensa-t-elle logiquement, nous goûtons avec des sandwiches au jambon, aux anchois, pourquoi pas des crevettes?"

Et elle se mit en devoir d'adapter son nouveau Lomé à ses habitudes et à ses manies, cependant que Fifi et Zizi, partageant la même chambre à deux lits, en faisaient autant et que la méticuleuse Lucienne, dite Kiki, tirait de sa valise, avec circonspection, tailleurs de printemps et blouses légères qui s'avaient aujourd'hui terriblement prématurés.

Une altercation fusa de la chambre de Fifi et fit apparaître en peignoir de crêpe de Chine bleu une mère anxieuse et grelottante. — Que se passe-t-il, Fifi? au lieu de te disputer avec ta soeur, tu ferais mieux de me passer un chapeau, un sweater, enfin quelque chose en laine.

— Je n'ai rien de tout cela, et d'ailleurs, avec le chauffage central c'est inutile.

— Inutile, interrompit Mme Rousselle, courroucée, malgré les rudiments, le fond de l'air est froid. Cette phrase avait le pouvoir de donner le feu rire aux trois soeurs, et elles ne s'en firent pas faute.

— Bon, voilà maman qui recommande à ausculter le fond de l'air. — Maman, répondit Fifi, dès demain nous irons acheter des lainages dont ce patelin ne doit pas être dépourvu, mais en ce moment je te supplie de défendre à Zizi de piquer aux murs avec des punaises tous ses imbéciles de jeunes premiers.

— Mes imbéciles... ils sont beaux, ils sont intelligents, ils meublent ma vie et mes pensées.

— Eh bien! qu'ils meublent ta vie et tes pensées, mais pas les murs de notre chambre, sans quoi je mets mon crâne sur la coiffeuse.

— Tu as emporté ton crâne. Non, c'est impossible, murmura foudroyée Mme Rousselle, mais on nous renverra de cet hôtel si on aperçoit ton monstrueux fétiche. A bien considérer ce dilemme, je préfère regarder le prince de Galles et Garat plutôt que ce crâne

abandonné par ce malheureux adolescent sur une table de la faculté de médecine. Allons, Zizi, sois conciliante, et pour que Fifi laisse son crâne dans sa valise, abandonne quelques-unes de ces images masculines que l'on trouve d'ailleurs dans toutes les chambres de pensionnaires.

Zizi, indécise, contemplait la douzaine de cartes postales qu'elle emportait toujours avec elle dans tous ses déplacements. Curieux mélange qui eût passionné un psychologue, lequel d'ailleurs se serait complètement fourvoyé en des conclusions scientifiques qui n'auraient eu aucun rapport avec la simple vérité: la fantaisie du caractère original et prince-sautier de Zizi qui, trouvant leur image agréable, avait réuni sans souci de protocole le prince de Galles et l'adoulesmé, le prince Umberto, Guiseppe Lugo, Garat, Charles Boyer, Borotra, Alphonse XIII, le comte de Paris, Saint-Exupéry et Mussolini.

Une fois encore Mme Rousselle contempla de haut tous les "bons-hommes" de sa fille, secoua sa tête avec résignation et murmura: — Si encore ils n'étaient pas tous mariés!

— Le prince de Galles ne l'est pas, m'man! (1)

Et Mme Rousselle, dédaignant de poursuivre, même par son adage favori "qu'il convient de rester dans son monde, et de ne pas se hausser sur la pointe des pieds vers les sphères supérieures, pas plus qu'il n'est décent de s'incliner vers les masses inférieures", se retira dans sa chambre où un plateau copieusement garni lui donna l'agréable impression que la vie valait parfois la peine d'être vécue. Le thé embaumait, les rôties étaient grillées juste à point, les crevettes grises étaient de gros-seur satisfaisante et le beurre d'une fraîcheur parfaite.

Les trois jeunes filles oubliant leur arrivée dénuée de "soleil printanier" croquaient les crevettes avec satisfaction et proposaient déjà à leur mère d'adopter cet usage flamand dans leurs thés parisiens.

(à suivre)

(1) Ecrit en 1935.

Carnet mondain

VERNISSAGE

M. Gérard Shanks a reçu, hier soir, au Cercle universitaire, à l'occasion du vernissage des peintures de M. l'abbé André Lecoutey, de Paris. La soirée était sous la présidence d'honneur de Mgr J.-A. Papineau et de Mgr Edouard Jetté, de Joliette, et du consul général de France à Montréal et de Mme Ernest Triat. Au nombre des invités, on remarquait Mgr Olivier Maurault P.S.S., les RR.PP. Elie Charlebois, Eucher Lefebvre et François Prud'homme, Mme Hector Ferrier, M. et Mme J.-O. Asselin, le lieutenant Urgel Mitchell et Mme Mitchell, M. le comte et Mme la comtesse Gilbert de Chabannes, M. l'abbé J.-P. Laurence, P.S.S. et M. l'abbé Emile Trudeau, le Dr et Mme Otto Bengle, le notaire et Mme J.-M. Savignac, le Dr Guy Coutu, le Dr A.-D. Archambault, M. Eugène Issays, M. Guy Boulzon, Me et Mme Marcel Pignard, Me et Mme Léo LeBlanc, MM. les abbés J.-M. Rondeau, Joseph Gignac, Gaston Nicole, Paul Bernier, Gérard Lavallée, François Lanoue, les RR.PP. Jean-René Goulet, Irénée Gauthier, Louis-Joseph Lefebvre, de Rigaud; Wilfrid Senecal, Louis-Philippe Lefebvre, Médard Larocque, Fernand Guilbault, Alphonse Gauthier, C.S.V.; M. et Mme Edouard Montpetit, M. et Mme Paul Phénix, M. et Mme Jean-Guy Legault, Mlle Lucile Côté, Me et Mme Paul Galt-Michaud, le Dr et Mme Viator Sylvestre, M. et Mme François Desmarais, Me Jean-Paul Verschellen, les RR.PP. Ediger Bernard, Wilbrod Jacques, Wilfrid Lapointe, Roger Lapointe, Roger Lapointe, Florian Crête, Bruneau Valois, Claude Valois, Gérard Côté, Irénée Rose, Antonio Jacques, Mme William Shanks, Mme Christian Ferland, Mme Rose du Tilly, Mlle Cécile Maillet et M. Roger Valois recevaient les invités.

DEJEUNER

Hier, au déjeuner du Cercle des Epiciennes, on remarquait: Mmes Maurice Billard, Roland Bock, Eudore Dubau, Odette Garbar, Henri Gélins, Lucien Gendron, Paul Geoffron, Jean-Paul Legault, Berthe Paquette, Alfred Paradis, Paul Robin, Ernest Triat, Thomas Vien, Claire Yale ainsi que leurs invitées, Mlle Blanche Bazin, Mme C.-E. Drouin, René Gauthier, Mlle Antoinette L'égaré et Mme Leslie Robertson.

FEMMES UNIVERSITAIRES

La prochaine réunion de la Société des femmes universitaires de Montréal aura lieu samedi, le 3 mars, à 3 h., au Cercle universitaire. Me Elizabeth Monk, Me Pauline Cazalais et Me Suzanne Barrière commenteront le thème suivant: La parole est aux avocates. Le thé sera servi.

AU MUSEE DES BEAUX-ARTS

Mme Paul Fontaine était en charge de la salle de thé, hier après-midi, au Musée des Beaux-Arts où a lieu l'exposition de "L'Art de la table", offerte par le Comité féminin.

Au service des foyers chrétiens

Nouvelle oeuvre de la Ligue indépendante catholique

S'il existe sur le divorce des statistiques précises, qui jettent une lumière attristante sur le sort réservé à une foule de gens mariés, il n'y a malheureusement pas de compilations exactes sur le nombre de ménages où règne la mésestime, l'incompréhension et que guettent la déunion ou la dissolution définitive. On n'a qu'à tendre l'oreille aux conversations des réunions sociales, pour apprécier dans le mariage est une perle rare, une espèce de merle blanc que peu de gens peuvent se vanter de posséder. Pourtant, à observer les mines épanouies de tous les nouveaux mariés au matin de leurs noces, à voir les débordements de joie qui marquent leurs gestes depuis l'entrée à l'église jusqu'à la bruyante randonnée qui les conduit vers la classique lune toute emmiellée d'amour supposé impérieuse, on dirait bien que tous ces gens possèdent d'avance l'assurance de finir pour toujours le vrai bonheur, ou disposent d'une sorte d'immunité presque absolue contre les heurts et les tempêtes qui conduisent parfois au naufrage conjugal! Pourtant, l'expérience enseigne que le "je t'aime pour la vie" prononcé au début des épousailles se transforme souvent et très tôt en reproches amers, qui ébranlent et font chanceler les belles promesses d'amour des premières heures.

À quoi cela tient-il? D'où provient pareille inconsistance? Pourquoi tant de rêves légitimement conçus s'évanouissent-ils au contact des réalités de la vie conjugale? Pourquoi dix ans, ou vingt ans après le mariage, l'amour, à l'instar des artères du corps hu-

main connaît-il l'atrophie? Pourquoi les belles fleurs de l'admiration, de l'estime, de la confiance qui embaumait les premières matrimoniales, se transforment-elles souvent en des charbons d'indifférence et de mépris?

Voilà quelques-uns des problèmes qu'abordent les couples de Service des Foyers de la Ligue indépendante Catholique, service récemment fondé avec l'approbation de son Excellence Mgr l'Archevêque. Ces couples, désireux de mener une enquête sérieuse sur les moyens de maintenir un équilibre stable, l'union conjugale, se font un plaisir d'écouter un conférencier spécialisé en la matière et ne craignent pas d'apporter leur expérience personnelle, en vue de construire un faisceau de recettes et d'antidotes capables de panser les plaies du coeur et de guérir les déchirements de l'âme.

C'est ainsi que, lors d'une première réunion, une cinquantaine de personnes, des deux sexes, se trouvaient réunies autour de la table de travail large et accueillante, de la Centrale Liciste, et y faisaient une revue tout aussi plaisante que réaliste, des problèmes qui un jour ou l'autre peuvent assaillir les foyers les mieux calibrés contre certaines détresses morales. Ce fut un succès indéniable!

Mais le "Service des Foyers" ne travaillera pas aux seules relations morales entre les conjoints. Ce serait s'en tenir à des horizons beaucoup trop restreints et limiter le mariage à une affaire strictement égocentriste.

Il y a donc lieu pour le Service d'envisager les problèmes relatifs à ceux qui ordinairement font partie d'un foyer, c'est-à-dire les enfants, à ceux qui souvent s'y réfugient, soit les beaux-parents, et enfin à ceux et celles qui s'y relient surtout par des attaches matérielles, soit l'aide familiale, l'em-

DEMANDEZ L'EAU MINERALE NATURELLE DU BASSIN DE VICHY SOURCE CAMILLE. Aide à soulager indigestions, goutte, douleurs rhumatismales, maladie du foie et autres maux. En vente chez votre pharmacien. AGENT GENERAL POUR LE CANADA J.-ALFRED QUIMET, Montréal.

PARFAITE SECRETAIRE avec notre LAIT. Pasteurisé Homogénéisé FR. 1163. Laiterie ST-ALEXANDRE LIMITEE. LAIT - BREUVAGE AU CHOCOLAT - CREME.

EATON. Heures d'affaires du lundi au vendredi 9 h. 30 à 5 h. 30. Le magasin ferme à 1 heure le samedi. PRIMEUR PRINTANIERE. Soulier lacé à empeigne perforée. 14.50. Les premiers bourgeons ne sont pas encore là, mais il y a une allure vraiment printanière dans ce modèle lacé, sans soufflet, dans le décapé savant de l'empeigne. Modèle élégant et habillé, présenté en suède noir ou gris, ou veau marine. Semelles cousues. Pointures 4 à 9 dans le groupe. Largeurs AAA à C. SOULIERS DE HAUTE QUALITE POUR DAMES (RAYON 338), AU DEUXIEME, CHEZ EATON. T. EATON Co. OF MONTREAL.

C'est la CONFIANCE dans la qualité supérieure et le chic remarquable des fourrures DESJARDINS qui a établi la clientèle d'élite de milliers d'élégantes canadiennes que nous nous enorgueillissons de servir chaque année à leur entière satisfaction! NOTRE VENTE ANNUELLE DE FOURRURES DE PRINTEMPS EST ACTUELLEMENT EN COURS. Les créations nouvelles que vous y trouverez sont les plus séduisantes du genre que vous ayez jamais vues! FRANÇOIS DESJARDINS, PRESIDENT. DESJARDINS Chas. Desjardins & Co. Limitée 1170 rue SAINT DENIS MAISON ESSENTIELLEMENT CANADIENNE-FRANÇAISE

LA MODE DU JOUR



9086

Il y a peut-être longtemps que votre petite vous demande un roussou pour sa poupée? Voilà l'occasion de lui en faire un très joli.

Ce patron No 9086 est offert pour les poupées qui mesurent de 14 à 20 pouces. Les indications pour les mesures sont incluses avec le patron.

Ce patron est en vente au prix de 30 au Service des patrons, "Le Devoir", 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit en ayant soin d'inclure un bon de poste ou un mandat de messagerie de 30. Aucun timbre n'est accepté. Ecrire clairement, nom, adresse, numéro de district postal, le numéro du patron et la grandeur exacte désirée. Ces patrons ne sont pas échangeables.

Nouveaux pouvoirs à la Commission de transport

Elle sera à l'épreuve des procédures dilatoires — Elle a de plus le pouvoir d'emprunter l'argent nécessaire à l'achat de la Compagnie des tramways — Les actions de l'Hydro-Québec

Québec, 1er — La Commission de transport de Montréal s'est fait octroyer des pouvoirs nouveaux par l'Assemblée législative. Son projet de loi a été étudié hier par le comité des bills privés et il a été accepté en totalité, avec des amendements mineurs.

Deux points importants : 1. La Commission ne sera pas sujette aux brefs de prérogatives. On ne pourra utiliser contre elle les brefs de prohibition, de certiorari, de mandamus, d'injonction. Ces procédures légales sont de droit commun, mais M. Duplessis en a dispensé la commission, car, dit-il, si les procédures dilatoires commencent, rien n'avancera.

Le premier ministre propose que, dans le cas de maladie du juge, il soit remplacé par une personne désignée par le gouvernement. Ce qui est adopté par le comité.

M. Duplessis note que les actions ont fait l'objet de spéculations à la bourse. Pour fixer le prix des actions, le juge sera tenu compte des actions que possède la Commission hydro-électrique du Québec, dit-il.

On devrait, propose le premier ministre, déterminer la valeur des actions en se basant sur la valeur moyenne des cours ces dernières années.

M. G. C. Marler, chef de l'opposition, ne se montre pas satisfait de ce système. "Les actionnaires ont droit à obtenir un prix raisonnable pour leurs actions. Certes, il y a eu spéculation de la part de certains actionnaires, mais il ne faut pas oublier que d'autres actionnaires n'ont fait que spéculer."

Le premier ministre a répété que la province rendra un grand service à la ville de Montréal; elle lui donnera les actions qu'elle détient dans la compagnie des Tramways par l'intermédiaire de l'Hydro-Québec. De plus, a-t-il dit, je crois que vous pourrez acquérir à assez bon compte les actions que détient la Shawinigan Water and Power. Je puis vous aider à régler cette transaction de façon avantageuse.

La fixation du prix des autres actions sera plus difficile. Elle sera sujette à l'approbation du juge Thomas Tremblay, qui a dirigé l'enquête sur la situation du service de transport par tramways dans la métropole.

Il avait été question de demander l'approbation de la régie de l'électricité. Mais M. Duplessis a remarqué que la régie a déjà beaucoup de travail et qu'elle n'est pas au courant de la question; et c'est alors qu'il a proposé:

"Vous pourriez faire approuver les prix par le juge Thomas Tremblay qui connaît le problème sous

Demandes des pompiers à l'arbitrage

L'Association Internationale des Pompiers, local 985, et la cité de Montréal se sont rencontrés hier devant le tribunal d'arbitrage André Régnier pour la séance préliminaire à leur plaidoirie.

M. J.-D. Vanasse, président de l'Association, est entré dans la boîte aux témoins pour expliquer au tribunal les nouvelles demandes des pompiers. Ils demandent une réduction des heures de travail allant de 72 heures à 48 ans réduction de salaire, plus une augmentation variant entre \$500 et \$1000 par année selon les classes de pompiers.

Pour compenser les fêtes légales ou religieuses perdues par devoir, les pompiers demandent également 16 jours supplémentaires de congé. Ils demandent aussi le pouvoir d'échanger entre eux leurs jours de congé. Par ailleurs, selon le nouveau projet de contrat, tout employé de 15 ans d'expérience, qui se présentera aux examens de lieutenant jouira de 20 points additionnels.

Me Guy-M. Desaulniers, avocat de l'Association, a ensuite demandé par l'entremise de Me Herman Primeau, procureur de la cité, au quartier-maître Lefebvre de préparer certains renseignements en vue de la preuve qui commencera dès lundi prochain.

Les deux procureurs ont averti le tribunal qu'ils réussiraient probablement à s'entendre sur certaines clauses et qu'on pourra ainsi éviter une trop longue plaidoirie. Les arbitres sont en plus du juge André Régnier, Me Guy Favreau, et Me Dollard Dansereau, c.r.

Les libéraux ainsi réfractaires étaient, entre autres, MM. James Sinclair, adjoint parlementaire aux finances, et Ralph Campney, adjoint à la Défense, David Croll, ex-ministre provincial ontarien du Travail, Walter Thompson, chef du parti libéral en Ontario qui continue d'occuper son siège en Chambre, Wilfrid Lacroix, de Québec, Montmorency, et Maurice Breton, de Joliette-L'Assomption-Montcalm.

Deux seuls membres de l'opposition, tous deux conservateurs-progressistes, ont voté contre la mesure. C'est un libéral, qui est un chef syndicaliste, M. Fred MacDonald, d'Edmonton-Est. Il partage en somme l'opinion du secrétaire parlementaire au Travail, M. Paul

Washington, 1er (A.P.) — Le comité sénatorial sur le crime a publié hier un rapport où on signale que \$20,000,000,000 changent de mains annuellement aux Etats-Unis par suite des activités du jeu et du pari organisés.

Cette somme énorme représente \$600,000,000 de plus que l'argent dépensé par les Américains pour le vêtement et la chaussure. Voici un bilan des dépenses annuelles des citoyens des Etats-Unis qui permet quelques comparaisons: Automobiles et réparations: \$3,000,000,000; gaz et huile: \$5,300,000,000; ameublement et autres articles domestiques: \$13,100,000,000; vêtement et chaussures: \$19,400,000,000; tabac: \$4,500,000,000; aliments, liqueurs, bière et vin: \$62,100,000,000.

L'autre débat a porté sur une clause qui autorise la ville de Montréal à imposer une amende allant jusqu'à \$10 pour stationnement en un endroit prohibé. Certains conseillers ont exprimé l'avis que ce pouvoir semblait exorbitant.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Après Me Claude Choquette, qui avait expliqué la clause en question, le président de l'Exécutif, M. J.-O. Asselin, a répondu que la ville de Montréal demande tout simplement un pouvoir qu'elle n'a l'intention d'exercer que lorsque le temps sera venu pour elle de procéder à la mise à exécution de son plan d'urbanisme en éliminant du centre de Montréal les maisons insalubres qui y existent. Elle ne veut mettre personne dehors, dans le moment, et ne créer aucune perturbation.

L'article a été adopté.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Divergences chez les ministériels sur la retenue des frais syndicaux

17 députés dont 2 secrétaires parlementaires appuient en vain la mesure — Le plus fort appui qu'elle ait encore obtenu — Vif débat sur le contrat du blé

Ottawa, 1er (C.P.) — Les opinions diffèrent à l'intérieur du parti libéral ministériel sur la question de la retenue obligatoire des cotisations syndicales sur les salaires de leurs employés par les patrons d'industrie. Et le fait a été mis en lumière hier, aux Communiqués, quand 17 députés libéraux se sont séparés de leurs collègues pour appuyer un bill qui proposait qu'une clause de retenue obligatoire soit inscrite dans le code fédéral du travail.

Ce bill suggérerait qu'une telle clause s'applique d'abord seulement aux industries sous juridiction fédérale comme les chemins de fer, les lignes de navigation maritime marchande, les réseaux radiophoniques et les autres entreprises de portée interprovinciale. Il était présenté par M. Stanley Knowles, C.C.F. de Winnipeg-nord, qui s'est vainement obstiné à faire le parrain d'une telle mesure depuis plusieurs années en Chambre.

Le projet de loi Knowles a été défait par 127 voix contre 87. Ce nombre de 67 partisans est toutefois le plus élevé qu'il ait encore recruté. Le gouvernement avait laissé entendre qu'il n'est pas favorable à la mesure pour le moment. Mais cela n'a pas empêché 2 secrétaires parlementaires de voter en sa faveur.

Les libéraux ainsi réfractaires étaient, entre autres, MM. James Sinclair, adjoint parlementaire aux finances, et Ralph Campney, adjoint à la Défense, David Croll, ex-ministre provincial ontarien du Travail, Walter Thompson, chef du parti libéral en Ontario qui continue d'occuper son siège en Chambre, Wilfrid Lacroix, de Québec, Montmorency, et Maurice Breton, de Joliette-L'Assomption-Montcalm.

Deux seuls membres de l'opposition, tous deux conservateurs-progressistes, ont voté contre la mesure. C'est un libéral, qui est un chef syndicaliste, M. Fred MacDonald, d'Edmonton-Est. Il partage en somme l'opinion du secrétaire parlementaire au Travail, M. Paul

Washington, 1er (A.P.) — Le comité sénatorial sur le crime a publié hier un rapport où on signale que \$20,000,000,000 changent de mains annuellement aux Etats-Unis par suite des activités du jeu et du pari organisés.

Cette somme énorme représente \$600,000,000 de plus que l'argent dépensé par les Américains pour le vêtement et la chaussure. Voici un bilan des dépenses annuelles des citoyens des Etats-Unis qui permet quelques comparaisons: Automobiles et réparations: \$3,000,000,000; gaz et huile: \$5,300,000,000; ameublement et autres articles domestiques: \$13,100,000,000; vêtement et chaussures: \$19,400,000,000; tabac: \$4,500,000,000; aliments, liqueurs, bière et vin: \$62,100,000,000.

L'autre débat a porté sur une clause qui autorise la ville de Montréal à imposer une amende allant jusqu'à \$10 pour stationnement en un endroit prohibé. Certains conseillers ont exprimé l'avis que ce pouvoir semblait exorbitant.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Le maire Houde a expliqué que l'organisation de la défense civique de Montréal nécessitera une application plus rigoureuse des règlements de la circulation et du stationnement. Cette clause ne veut pas dire que la ville exigera tout de suite \$10 d'amende. A l'heure actuelle, l'amende n'est que de \$2 et elle n'est pas toujours perçue comme elle devrait l'être. A l'avenir, on veut veiller avec rigueur et augmenter le coût de cette amende de façon à faire entendre raison à ceux qui s'imposent à Montréal sans laisser leurs voitures n'importe où et pour n'importe quelle durée.

Ouverture de la campagne contre le blasphème

C'est ce soir que s'ouvrira la grande campagne nationale contre le blasphème. A 6 h. 45, sur les ondes de Radio-Canada, l'hon. Edouard Rinfret, ministre des postes, prononcera une casserie à titre de représentant des autorités civiles. Immédiatement après, sur les ondes de C.K.A.C., à l'émission de la récitation du chapelet, c'est S. Exc. Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, qui inaugurera la campagne au nom des autorités religieuses.

Par contre, un limitiste conservateur, M. George Hees, de Toronto-Broadway, a appuyé le bill, en citant l'exemple de ses propres usines. M. Croll a noté que les patrons pratiquent déjà la retenue de l'impôt sur le revenu, de l'assurance-chômage et de l'assurance-hospitalisation. Et M. Sinclair a promis de maintenir jusqu'au bout son appui à la mesure.

Le blé et Londres

Par ailleurs, les oppositionnistes en ont été pour leurs frais quand ils ont tenté d'obtenir des éclaircissements du ministre fédéral de l'Agriculture, M. James Gardiner, et de son collègue au Commerce, M. C. D. Howe, sur le paiement compensatoire final aux fermiers pour le blé fourni à l'Angleterre de 1946 à 1950.

M. Gardiner a refusé de répondre avant d'avoir fait rapport au cabinet de ses entretiens à Londres sur le sujet. Et M. Howe s'est excusé sur son manque de mémoire quand un député conservateur, M. J. A. Ross, de Souris, Man., a voulu lui faire confirmer l'allégation faite hier, aux Communiqués anglais, par le chancelier de l'Échiquier Hugh Gattskill, qu'il avait déjà réglé la question l'été dernier avec M. Howe.

Tout ceci n'a abouti qu'à faire se lever le premier ministre, M. Louis Saint-Laurent, pour accuser l'opposition de chercher à se faire du capital politique avec cette affaire. Le chef intermédiaire conservateur, M. Gordon Graydon, lui a répondu sur le même ton et l'incident s'est promptement clos. La Chambre a aussi discuté un amendement à la loi des faillites.

Le juge Caron est président de la Croix-Rouge à Rimouski. Il fut donc en mesure d'apprécier le travail accompli dans sa propre ville par cet organisme humanitaire.

Année "noire"

Au cours de l'après-midi, le commissaire de la Société, M. G. F. Héges, a donné lecture de son rapport pour 1950. Il a d'abord rappelé que, en raison de l'envolement des désastres qui s'y sont produits, l'année qui vient de s'écouler avait été une "année noire" pour la Croix-Rouge de notre province. "Ces désastres de grande envergure, poursuivait le commissaire, ont contribué à réduire au second plan les progrès sensibles, encore que moins marqués, des autres services de votre Société. Le développement le plus notable est survenu au Service des donneurs de sang".

140 désostrés en 1950

Le commissaire fit un rapport détaillé des activités de la Croix-Rouge dans la province en 1950. Elle a porté secours aux sinistrés de plus de 140 désastres, dont cinq comptant plus de 40 victimes. Ces divers interventions lui ont coûté la jolie somme de \$123,096.34.

La Société s'intéresse de façon toute particulière au sort des anciens combattants. Elle organise des visites aux hôpitaux, donne des cours de soins à domicile, elle vient en aide à tout ancien combattant malade qui réclame des secours immédiats.

Le Service d'hygiène publique de la société est chargé de cinq avant-postes infirmiers dans la province. La société opère de plus vingt cliniques médicales, dentaires et dentaires dans la province. Enfin, en 1950, 51 hôpitaux ont bénéficié du service gratuit de transfusion de sang de la Croix-Rouge, soit 21 de plus qu'en 1949.

Budget insuffisant

Parlant des résultats de la campagne de souscription de la Croix-Rouge dans la province, le commissaire Héges a déclaré: "Les résultats obtenus par notre campagne ont été bien inférieurs à l'objectif fixé". De fait, la campagne de 1950 n'a rapporté que \$812,098.79, soit 6 pour cent de l'objectif.

Les officiers de la Société de la Croix-Rouge pour la province de Québec ont tous été réélus hier. Ce sont: le colonel M. Forget, président; M. A. M. Campbell et le major-général M.-J. Renaud,

"Le Devoir" est imprimé aux nos 430-431 est, rue Notre-Dame à Montréal par l'imprimerie populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice-propriétaire. Directeur-gérant: Gérard Pilon.

"Le Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Audit Bureau of Circulations, et de la Canadian Daily Newspaper Association. Le Canadian Press est seule autorisée à faire l'emprunt pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et aux autres agences Reuters, ainsi que de toutes les informations sociales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières au "Devoir" sont également réservés.

Abonnements par la poste: ÉDITION QUOTIDIENNE (un an): Canada (sauf Montréal et la banlieue), \$14.00; Montréal et banlieue, \$15.00; États-Unis et Empire britannique, \$18.00; Union postale, \$15.00. ÉDITION DU SAMEDI (un an): Canada, \$10.00; États-Unis et Union postale, \$12.00. Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.

Téléphone: BELAIR 3361*

JEUDI, 1er MARS 1951

LETTRE D'OTTAWA

Est-ce M. Gardiner ou M. Howe qui a réglé avec Londres?

Les ministres ne sont pas pressés de répondre aux questions touchant le contrat du blé?

par Pierre VIGÉANT

Ottawa, 28 — De retour de Londres, M. James Gardiner, ministre de l'Agriculture, a fait aujourd'hui sa rentrée à la Chambre des communes aux applaudissements de la députation libérale. Les journaux avaient déjà annoncé qu'il avait échoué dans ses efforts pour obtenir du gouvernement anglais un paiement supplémentaire sur le blé livré en vertu du contrat qui vient d'expirer. Tout le monde attendait donc avec impatience la déclaration qu'il aurait à faire sur les résultats de sa mission en Grande-Bretagne.

C'est un député libéral du Manitoba, M. J. S. Sinnott, qui a posé la question qui brûlait les lèvres de la plupart des représentants des prairies et de quelques autres. Il est allé droit au but en demandant quelles informations le ministre de l'Agriculture avait obtenues en Grande-Bretagne touchant le contrat du blé. M. Gardiner a répondu très plausiblement qu'il n'avait pas encore eu le temps de soumettre un rapport à ses collègues du cabinet et qu'il communiquerait à la Chambre ses constatations et les décisions que l'on pourrait prendre dans le plus bref délai possible.

Les choses auraient pu en rester là si un autre député manitobain, conservateur, M. J. A. Ross, celui-là, ne s'était avisé de poser une question embarrassante au ministre du Commerce. Il a d'ailleurs été forcé de s'y prendre à plusieurs reprises pour poser sa question car les députés ministériels l'interrompaient et demandaient au président de le rappeler à l'ordre.

M. Ross a rappelé que M. Gaitkell avait déclaré hier aux Communes anglaises que le gouvernement ne verserait aucun paiement supplémentaire en vertu de l'accord du blé puisque la question avait été discutée et réglée d'ailleurs au cours de la dernière session. M. Ross a affirmé que M. Howe n'était pas en mesure de le aider suffisamment. Ces deux œuvres feront leur quête à part dans quelque temps. Puisque les gens ne veulent pas, ou se placent dans l'impossibilité matérielle de remplir leur devoir à l'égard de la Fédération, l'on peut prévoir d'autres séparations de la part d'œuvres qui estimeront avoir de meilleures chances par un appel particulier.

Le calcul est facile à faire. Si chacune des œuvres de la Fédération tendait la main au public, aucune ne recevrait probablement moins de 25 sous de chaque souscripteur, quelques-unes auraient davantage et deux ou trois pourraient compter peut-être sur un dollar à cause de leur rôle majeur. Cela veut dire que les souscriptions minimums ainsi divisées seraient de l'ordre de \$10. Or la Fédération a environ 100,000 souscripteurs qui ne donnent qu'un dollar. Même en faisant la part des duplications, pour le grand nombre de ceux qui donnent à la fois comme paroissiens et comme employés, cela ne fait encore que deux dollars.

Si l'objectif insuffisant de la campagne n'est pas amplement dépassé cette année, l'on pourra se demander, compte tenu des résultats antérieurs, si ce n'est pas la preuve que notre population ne comprend pas la portée d'une quête centralisée. Ces réflexions ne sauraient être de nature à diminuer en rien l'admiration profonde que méritent la Fédération, ses œuvres et l'armée des auxiliaires dévoués qui se dépensent ces jours-ci pour remplir la caisse de la charité. Mais il est clair qu'une forte partie de notre population ne comprend pas son devoir. Quel moyen prendre pour la réveiller, lui faire voir ses responsabilités, afin que l'objectif soit dépassé du tiers?

Paul SAURIOL

Le catholicisme aux Indes

L'Université des Jésuites de Madras

Dans son vivant reportage AUTOUR DU MONDE, Jacques Hébert a écrit d'intéressantes notes sur les divers aspects, sa pauvreté et ses richesses, ses taudis répugnants et ses splendeurs univariétés. Sa brève visite ne lui a pas permis cependant de tout voir.

Un article vient justement de paraître dans un bulletin français de la Compagnie de Jésus sur le Collège Saint-Ignace de Loyola (Loyola College) de Madras qui célébrait en octobre dernier ses vingt-cinq ans d'existence. Il intéressera sans doute les lecteurs du "Devoir".

J.-P. A.

Vingt-cinq ans seulement d'existence. La chose paraît incroyable à qui a visité ce collège. Vaste maison des Pères, bâtiment principal du collège, laboratoires, bibliothèque et auditorium (Bertram Hall), hostels avec 600 chambres, réfectoires des étudiants, terrains de sport (volley-ball, football, hockey, cricket, tennis), tout cela s'étend sur 36 hectares. L'ensemble est magnifique, et d'autant plus admirable que le terrain est le lit d'un ancien étang parfaitement désertifié et qui a été rempli de terre et de pierres. Mais le désert a fleuri: des allées ont poussé dans les arbres en Europe passerait pour centenaire; après les pluies de mousson, pelouses et plaines-Landes sont magnifiques. Au milieu de ces terrains et de ces bâtiments, l'église gothique a grande allure.

Dès avant la fin du siècle dernier, Mgr Zaleski, délégué apostolique, insistait pour l'érection d'un collège catholique à Madras. Ceux de Bombay et de Calcutta apportaient prestige et influence aux communautés catholiques de ces villes. A Madras, on sentait le manque d'une institution semblable. Saint-Joseph de Trichinopoly rayonnait déjà, mais les familles chrétiennes de la capitale du Sud répugnaient à envoyer leurs fils étudier dans une lointaine ville de province. Pourquoi suggérer Mgr Zaleski, ne pas transférer Saint-Joseph de Trichinopoly à Madras? Solution plausible: les professeurs, difficiles à recruter pour un nouveau collège, seraient tout trouvés. La Providence, cependant, voulait que Saint-Joseph continue à grandir à Trichinopoly et à asseoir l'influence catholique dans tout le sud de l'Inde.

En 1918, Mgr Allen, archevêque de Madras, pris de court, insiste si fortement que le Maduré lui donne deux jeunes prêtres, les PP. Ayraud et Saulière, pour prendre en charge l'école secondaire Saint-Gabriel, dont le directeur est tombé malade. Première satisfaction dont ce prélat, grand ami de la Compagnie, et très dévoué à la cause de l'éducation chrétienne, ne va pas se contenter. Il lui faut un collège universitaire. Sur ses instances, le T. R. Père Général accepte de fonder un collège à Madras. Le P. Carty, recteur de Saint-Joseph de Trichinopoly, dépêche à Madras le P. Sauthier, son procureur, et le P. Bertrand, son principal (préfet de discipline et des études). Ce sont ces deux hommes qui ont vraiment fondé Loyola. Leur vigueur, leur courage, leur persévérance sont les véritables fondements de ce collège aujourd'hui si prospère. Les difficultés ne leur ont pas manqué. A la bienveillance tenace de l'archevêque et de son entourage immédiat, la sympathie des catholiques, répondent le froid de la majorité du clergé et l'hostilité déclarée de quelques-uns. Le terrain est difficile à trouver. En définitive il faut se rabattre sur le lit d'un étang et sur quelques terrains adjacents obtenus au prix de combats de marches. Le P. Bertrand parcourt l'Europe et l'Amérique, frappe à la porte de Benoît XV qui lui donne 100,000 livres, au Quai d'Orsay où il trouve aussi bon accueil (mais la lire et le franc ont déjà perdu de leur valeur). Il voit le provincial d'Angleterre qui lui donne deux jeunes Pères. Mais en définitive, sa longue tournée est décevante, les résultats sans proportion avec ses espoirs et ses efforts. Malgré tout, en juillet 1925, le nouveau collège ouvre ses portes à... 75 étudiants. Il en a aujourd'hui près de 1,700 et en recevrait davantage si l'Université n'y mettait la hoï. Au début de cette année scolaire, 4,002 demandes d'admission ont été enregistrées (sur feuilles imprimées obtenues moyennant rétribution).

Comment expliquer des développements aussi extraordinaires par leur rapidité comme par leur importance? Il sera vain de vouloir énumérer toutes les causes. Il en est sans doute de cachées, connues de Dieu seul. Mais il faut souligner l'influence, difficile à exagérer, d'un P. Bertrand, fondateur du collège. Sa bonté constructive, double d'une compétence rare en matière d'éducation, lui gagnait tous les cœurs. Vice-chancelier par intérim de l'Université de Madras, il avait de nombreux amis qui s'efforçaient de lui faire obtenir par le gouvernement de l'Inde, avant comme après l'indépendance, ont été un secours inappréciable. Le bon renom, il faudrait dire la gloire, de Saint-Joseph de Trichinopoly, dont Loyola est une filiale, ont facilité des débuts qui auraient pu être beaucoup plus arides. Très tôt, des pourcentages exceptionnels de succès aux examens ont attiré l'attention des familles et des étudiants. "Rien ne réussit comme le succès", disent les Anglais. D'autre part, Loyola s'est acquis la réputation d'une maison disciplinée, mais où il fait bon vivre. Comment, sans offenser aucune modestie, ne pas rendre hommage à ce propos à celui qui, "Warden" dès le début de la fondation, a su imposer son autorité bonhomme et souriante aux étudiants des hostels, gagner leurs cœurs, et s'attirer l'affection et le surnom de "Grand Pa". En son discours inaugural de ce jubilé le premier ministre déclarait: "L'atmosphère de ce collège et de ses hostels crée un sens de l'unité et de fraternité entre les étudiants. Un trait remarquable, tout à l'éloge des étudiants ici, est leur parfaite discipline, en contraste avec l'indiscipline qui règne malheureusement dans d'autres institutions".

LETTRES AU DEVOIR

QUEBEC EST-IL A S'ANGLICISER ?

Cher M.-Filion, La campagne que M. Paul Gouin a entreprise pour redonner à la province de Québec son visage français, n'est pas prématurée. Vous ne sauriez croire comment il est détestable de voir nos jeunes Canadiens français de magasin ou de restaurant, se tortiller la langue pour nous laisser voir qu'ils savent quelques phrases en anglais. Pourquoi cet engouement exagéré pour tout ce qui est hétérogène? Il serait si facile et si charmant de se montrer naturel. Laissez-moi illustrer ma pensée par des exemples: Il y a trois ans, ma femme et moi nous allions faire le tour de la Matapédia, en compagnie d'un couple anglais qui ne savait que quelques mots de français appris au High School; mais leur présentation de bilinguisme excédait de beaucoup leurs connaissances. Or, 4 fois sur 5, on les privait du plaisir qu'ils avaient de se débrouiller en français, en s'adressant à eux, souvent dans un mauvais anglais. Autre exemple: L'été dernier, pendant une tournée en auto, dans la belle province, nous avons appris par expérience, qu'il fallait prendre figure anglaise, c.à.d. parler anglais entre nous et avec nos hôtes, pour avoir du service dans les hôtels et les restaurants. Si nous parlions français, on nous traitait en parents pauvres, comme des parias. Mais nous redoublions français après avoir été servi, et le tour était joué. On se plaint que les services té-d'aux ne reconnaissent pas sur un pied d'égalité, l'existence officielle des langues française et anglaise; mais on bondit d'indignation quand on voit que la même chose existe à Québec, château fort de Sa Majesté la Langue française. Dernièrement, j'avais l'occasion de feuilleter un fascicule issu du ministère de l'Industrie et du Commerce de la province de Québec, intitulé: "Industry in Action in the Province of Québec". L'ouvrage me parut très intéressant bien fait, présenté sur papier de luxe. J'écris au ministère de M. Paul Beaulieu pour une copie en français. On a bien eu l'obligeance de m'en envoyer une, mais en anglais, sans mot d'explication ou de regrets que cet ouvrage ne soit présenté qu'en anglais.

Je veux bien croire que ce fascicule est surtout destiné à faire connaître l'industrialisation de la province de Québec à l'étranger et à en faire connaître l'expansion économique, mais, je suis certain que des milliers de québécois auraient intérêt à connaître l'état du développement industriel de leur province. Est-il vrai qu'ils seraient forcés de lire en anglais l'exposé des richesses merveilleuses que leur province leur offre? Recevez, cher monsieur, l'hommage de mes sentiments, Signé: FRANCO-ONTARIEN.

La Bible vous parle...

C'est toi qu'espèrent les yeux de tous, Tu leur donnes la nourriture en son temps; Toi, tu ouvres la main Et rassasies à souhait tout vivant. (Psaume 145 (144) 15-16) Texte choisi par la Société catholique de la Bible.

L'ACTUALITE

LE SALUT AU DRAPEAU

M. Gauthier avait déclaré: "Vous vendez la principale ressource de la province pour un plat de lentilles". Plus ou moins enthousiaste, après d'évidentes hésitations, l'état-major provincial d'alors avait suivi le chef à l'attaque.

Le Soleil de Québec avait publié une série d'études, solidement documentées, contre l'abandon de l'Unqana par l'Union nationale. M. Lapalme y revenait avec véhémence habituelle chaque fois qu'il en avait l'occasion.

Lundi soir encore, M. Jean-Marie Nadeau dénonçait devant la Saint-Jean-Baptiste la dilapidation de notre patrimoine national.

Un grand avocat (de grandes compagnies) vient de jeter bas ce château de cartes. Il écarte avec un noble mépris "certains de mes amis", soit toute la fraction visible du parti libéral provincial. L'entente qui livre le Nouveau-Québec à la finance anglo-canadienne (M. Nadeau dit), lui apparaît comme le "début du développement de cette région".

Souhaitons au moins qu'elle soit le début du développement de l'indépendance du parti libéral provincial. Ce grand avocat (de grandes compagnies) dirige en ce moment la compagnie du Canada. Il est premier ministre, et s'appelle M. Louis Saint-Laurent. M. Saint-Laurent écarte la solidarité partisane. Il est plus capitaliste que libéral. Il peut bien se chicaner avec M. Duplessis sur de petits sujets insignifiants comme l'autonomie provinciale. Mais quand claque au vent le drapeau du grand capitalisme, M. Saint-Laurent, comme M. Duplessis, se met au garde-à-vous et salue. Ainsi l'unité nationale est-elle renforcée: elle a des liens d'acier. C'est Québec qui paye, avec son minerai de fer, pour les liens d'acier. Il peut bien y avoir quelques petits conseils américains là-dessous. De l'Unqana, on passe à la canalisation du Saint-Laurent en compagnie du "ministère" Truman. La canalisation, on passe à l'effort de guerre et à la croisade pour la chrétienté. Cette croisade capitaliste a un faible pour l'acier. Le nouvel axe Québec-Ottawa passe par Washington; M. Duplessis nous prouvera que c'est le meilleur chemin pour se rendre à Rome. M. C.-D. Howe sera d'accord. Vise l'unité nationale américaine! Les grands partis, ces frères ennemis, se chamaillent avec énergie: c'est leur fonction démocratique. C'est leur fonction démocratique que surgisse une Hollinger ou une Hanna, la tribu reconquise son totem, les partis se reconcilient par leur sommet: c'est la fonction capitaliste. Parti à deux tête de la haute finance, clamaient les indépendants. Parti unique de la grande richesse et des grandes congrégations économiques. L'alliance Duplessis-Saint-Laurent arrive comme une confirmation inespérée — et déconcertante! On n'a jamais vu un aussi beau cas de flagrant délit.

CANDIDE

Un objectif à dépasser du tiers!

La campagne de la Fédération des Œuvres de charité canadiennes-françaises aura cette année, comme d'habitude, des répercussions profondes sur les moyens d'action des œuvres dont le budget est alimenté par cette quête annuelle. Mais il n'est pas exagéré de croire que la façon dont le public aura répondu cette année pourra avoir une influence considérable sur l'avenir de la Fédération elle-même. L'objectif pour cette année est le même qu'en 1949 et en 1950: \$1,150,000. Cela signifie-t-il que les besoins des œuvres sont stationnaires tandis que tout le reste augmente? Pas du tout. En réalité, les besoins sont bien plus grands; un objectif conforme vraiment aux budgets des trente-cinq œuvres intéressées et aux besoins réels de la Fédération devrait atteindre et même dépasser \$1,500,000.

L'augmentation des budgets des œuvres diverses provient évidemment en premier lieu de l'augmentation des prix dans tous les domaines. Mais une autre cause intervient aussi qui, tout en accentuant le fardeau actuel des secours aux nécessiteux, suscite pour l'avenir de grandes inquiétudes. Car les besoins des œuvres grandissent en une période où l'emploi est à un niveau très élevé. Qu'advient-il le jour où le chômage s'accroît, où il se manifestera autrement que comme phénomène accidentel, temporaire ou saisonnier? Le lourd fardeau présent vient en partie de l'insouciance généralisée, du gaspillage des gens qui vivent au jour le jour, ou qui même engagent constamment l'avenir par des achats à tempérament. Beaucoup de salariés ont pris l'habitude de tout dépenser ce qu'ils gagnent jusqu'au dernier sou sans jamais penser à faire des économies. A quel bon? Car si le travail est interrompu on aura l'assurance-chômage; plus tard il aura la pension de vieillesse; et en cas de décès prématuré du père, l'aide aux mères nécessiteuses interviendra.

Et l'on gaspille. Mais quand survient un chômage temporaire ou un autre accident qui justifie l'obtention d'aide officielle, il se passe quelque temps avant l'arrivée des prestations pendant que les organismes concernés font enquête. Or il arrive très souvent que les familles sont incapables d'attendre même un court délai de l'ordre de deux semaines. Pas un sou d'épargne, tout est dépensé à mesure, de sorte qu'au moindre arrêt de revenu il faut faire appel aux œuvres d'assistance aux indigents. La généralisation de ce phénomène invraisemblable taxe lourdement les budgets des œuvres. Et comme les ressources ne permettent pas de répondre à tous les besoins et qu'il faut tout de même secourir les familles de ces faux indigents, les vrais indigents, les miséreux pour lesquels existent d'abord ces œuvres ne peuvent être aidés de façon adéquate.

Ce n'est pas tout. Il faut probablement attribuer à ce climat d'insouciance, d'imprévoyance, le fait que depuis deux ans la Fédération n'a pas entièrement atteint son objectif. Les gens qui prennent le pli de vivre au jour le jour et de tout dépenser se trouvent incapables de faire leur part quand arrive l'appel annuel de la Fédération. Pour donner en une seule fois dans l'année tout ce que le devoir de la charité nous impose à l'égard des œuvres méritantes, qui s'unissent afin de ne pas multiplier inutilement les quêtes, il faut sinon nécessairement un

BLOCS-NOTES

Double anniversaire

La journée de demain ramène un double anniversaire: le soixante-quinzième de la naissance d'Eugenio Pacelli, le douzième de l'élection au souverain pontificat de Son Éminence le cardinal Pacelli. Ce double anniversaire aura dans le monde entier un profond retentissement. Pie XII est d'abord le chef suprême de l'Eglise, l'homme qui occupe dans le monde une situation unique, le représentant direct sur notre terre du Verbe incarné, le plus haut gardien des intérêts spirituels de l'humanité.

Cet honneur, cette dignité, cette incomparable responsabilité, il les partage avec tous ceux qui, avant lui, ont occupé, qui, après lui, occuperont la chaire de Pierre. Mais il arrive que les circonstances, que les qualités personnelles du Pontife donnent à un pontificat un exceptionnel éclat, une fécondité particulière. Au cours du siècle, qui vient de s'écouler l'Eglise a pu se réjouir de posséder une série de chefs tels que les plus grands de son histoire.

L'élection du cardinal Pacelli n'a pas été une surprise, mais elle constituait presque une innovation. Une sorte de tradition voulait, en effet, que le secrétaire d'Etat ne succédât point au Pontife dont il avait été le plus intime collaborateur. Mais le mérite du cardinal Pacelli s'imposait de telle façon, sa réputation de science, de piété, d'habileté administrative et diplomatique était si grande que son élection parut toute naturelle. Depuis, son prestige, même aux regards des incroyants, n'a fait que grandir. L'Année sainte, qui a conduit à Rome tant de pèlerins,

de toutes les parties du monde, a rendu sa figure familière à des hommes de toutes les races, de tous les pays. Il apparaît vraiment à tous comme le Père commun. Certains, cherchant la raison de ce prestige unique dans notre monde, ont dit: "C'est le fait de son extraordinaire valeur intellectuelle, devant laquelle s'inclinent croyants et incroyants. L'explication pourrait valoir pour une élite. Si l'on veut aller plus loin, comprendre et faire comprendre le rayonnement prodigieux de cet humble et de ce modeste, il faut porter ailleurs son regard: Pie XII est d'abord le Pape, et c'est par des qualités d'ordre moral qu'il conquiert et s'attache les cœurs. Son pontificat aura été l'un des plus douloureux et des plus glorieux à la fois de la longue histoire de l'Eglise. Les foules ne voient que l'extérieur, la magnificence des cérémonies pontificales, la paternelle bonté des audiences où le chef suprême se fait tout à tous. Mais songez à ce que doit être la vie intérieure de cet homme dont les épaules portent le fardeau d'un monde, qui voit une partie de ses

Citation

Il est plus facile de paraître dirige des emplois qu'on n'a pas de ceux qu'on exerce. La Rochefoucauld

Mgr Béliveau

La journée de demain ramène un autre anniversaire, que nous ne pouvons laisser passer sans adresser au vénérable jubilaire un respectueux hommage. Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface commença, en effet, le 2 mars, sa quatre-vingt-unième année. Mgr Arthur Béliveau est entré tout vivant dans l'histoire. Son nom appartient déjà à la légende héroïque de notre pays. Il est des mots et des actes de lui qu'on n'oubliera pas. Au Manitoba, il a, comme champion de la liberté scolaire, magnifiquement maintenu la tradition des Taché et des Langevin. En Ontario, il a apporté à nos compatriotes, en une heure tragique, l'appui de sa haute autorité et de son irréductible volonté. — Je ne crois pas, nous disait quelquefois, qu'il y a vu de très près dans l'Ouest et qui n'est point porté à l'emballement, je ne crois pas que cet homme sache ce que c'est que la peur. D'un bout à l'autre du pays, ce prêtre, qui est d'abord et essentiellement un prêtre, est en même temps apparu comme l'indomptable mainteneur de la langue française. Et c'est, en partie, parce qu'il est si profondément prêtre qu'il est si ardemment français. Comme tant de nos grands évêques, ceux particulièrement qui ont vécu en pays mixte, il croit que la langue, chez nous, est une sauvegarde de la Foi. Il ne se paie pas de mots, il incline toujours à l'action. Sa consigne fameuse: Si nous voulons du français, c'est à nous d'en mettre, est aujourd'hui familière à tous. Ce descendant des proscrits de 1755 n'a jamais oublié ses ancêtres acadiens. C'est l'un des héros dont l'Acadie ressuscitée peut être justement fière. Et les gens du pays trifluvien, où il est né, sont assurément d'avis que d'avoir, dès l'enfance, respiré l'atmosphère qu'impre-

Une leçon d'espérance

Lundi, quatre religieux montfortains, étaient faits prêtres à Ottawa par l'un de leurs confrères, vicaire apostolique. Le fait, heureusement, pourrait paraître ordinaire, mais il est des circonstances qui donnent à cette pieuse cérémonie une signification particulière, qui en font une haute leçon d'espérance. Car, l'évêque qui a présidé aux ordinations, Mgr Johannes Gunnarsson, est le vicaire apostolique de l'Islande. Il est le fils d'un homme qui fut, pendant vingt ans, le seul catholique en son pays, qui, vingt années durant, dut y vivre sans prêtre et sans sacrements et qui eut la joie d'y recevoir son fils, l'actuel vicaire apostolique, devenu religieux montfortain. Après dix-neuf années d'apostolat dans son pays natal, le P. Gunnarsson était fait, en 1943, vicaire apostolique, avec charge de la communauté catholique en Islande. Il avait été sacré à Washington en 1943. Son père, âgé de quatre-vingt-dix ans, avait vécu assez longtemps pour assister à cette restauration de la hiérarchie islandaise. Le vicaire apostolique de Mgr Gunnarsson compte aujourd'hui cinq cents catholiques, quatre communautés religieuses, deux hôpitaux catholiques et trois écoles. Ainsi se renoue la vieille tradition catholique, qu'on avait sans doute crue pour jamais abolie quand, en 1850, fut décapité le dernier évêque islandais, Mgr Jan Arason. Au milieu des persécutions qui, de toutes parts, assaillent notre Eglise, cette renaissance de la vieille Eglise d'Islande, celle des héros et des aventuriers qui, les premiers, prirent contact avec l'Amérique du Nord, n'est-elle pas une grande leçon d'espérance? Multa renascuntur...

Un violent débat sur le congédiement de M. Pasquier

La Betteraverie de Saint-Hilaire provoque une séance mouvementée à la Législature

Par Pierre Laporte

QUEBEC, 1er. — Une fois de plus, à l'Assemblée législative, la betteraverie à sucre est devenue... une partie chaude! Ministériels et oppositionnistes se la sont lancée à la face avec un entrain remarquable, hier après-midi. La mêlée est devenue générale à certains moments. Le premier ministre a perdu son sang-froid; il est parti pour un moment à la verrière de langage de la fameuse session de 1948. Il a accusé un député, M. René Chalouit, de "massacrer la vérité". Il a dit que ses propos étaient "archaïques". Pour la

première fois depuis les dernières élections, il a eu recours au "règlement de l'heure" pour faire taire un député, M. Arthur Dupré, député de Verchères, celui qui a attaché le grelot dans cette affaire de betteraverie et de betteraverie. En Chambre un député a droit de parler pendant soixante minutes. C'est un règlement "élastique" et le premier ministre ne l'avait pas invoqué depuis 1949. Hier, il a exigé que le président de la Chambre fasse taire M. Dupré quand les soixante minutes réglementaires ont été écoulées!

Résumons le débat: M. Dupré avait inscrit une motion pour que le gouvernement produise la correspondance échangée entre le ministre de l'Agriculture et M. Louis Pasquier, qui vient d'être démis de ses fonctions comme gérant de la betteraverie de Saint-Hilaire. M. Dupré a fait l'histoire de l'industrie sucrière dans la province et accuse l'Union nationale de saboter tranquillement cette oeuvre libérale. M. Barré, ministre de l'Agriculture, et M. Hercule Riendeau, député de Napierville-Lanoraie, lui ont donné la réplique. Ils ont répété ce qui a déjà été dit: Le contrat de M. Pasquier était expiré. Nous ne l'avons pas renouvelé; c'est tout!

M. Chalouit a pris la défense de M. Pasquier. Il a dit que c'est un Français distingué, compétent, et qu'il a converti un déficit de \$400,000 en 1946 en un surplus de \$900,000 en 1950. Cela a mis le feu aux poudres. On verra plus loin que M. Duplessis est devenu furieux et qu'il a tenu des propos tout à fait désobligeants pour M. Chalouit. Plusieurs députés ont interrompu le député du comté de Québec et l'on se serait cru pour un temps revenu au plus beau jour de la session prélectorale de 1948. On le constatera en lisant le compte rendu qui suit. Une chose à noter: Il y a deux M. Pinsonneault dans cette histoire. Le premier est contrôleur de la betteraverie et partisan de l'Union nationale. L'autre est président de l'Association des producteurs de betteraves et il est libéral. Quand on ignore ce fait cocasse le débat devient incompréhensible!

M. Dupré

Je n'ai qu'un but en provoquant ce débat, dit le député libéral de Verchères, M. Arthur Dupré, c'est de rendre service à la classe agricole et aux producteurs de betteraves à sucre.

On me permettra d'abord de faire un court historique de la question. Sous le gouvernement Chapleau il était déjà question de la culture de la betterave à sucre dans notre province. Mais le projet a dû être abandonné, car notre agriculture n'était pas assez avancée. En 1925, l'U.C.C. reprenait l'idée et faisait campagne pour introduire cette culture dans la province. En 1936 une industrie française a fait des expériences chez nous dans ce domaine. En 1936, 282 cultivateurs québécois ont consenti à enseigner chacun une acre de terre en betteraves. Les résultats, en dépit d'une température pas trop favorable, furent excellents.

Un an plus tard, cette industrie faisait des démarches auprès du gouvernement pour installer une betteraverie dans la province. Elle demandait les choses suivantes: 1.—Que le gouvernement mette ses officiers au service des cultivateurs pour les renseigner sur la nouvelle culture; 2.—Qu'il garantisse un prix minimum de \$5.00 la tonne de betteraves; 3.—Qu'il accorde à la nouvelle industrie un privilège exclusif de 10 ans.

Le gouvernement du temps, celui de l'Union nationale, a fait faire enquête. Les enquêteurs, tous des gens honnêtes et qualifiés, ont déclaré dans leur rapport: "Il résulte de l'enquête que ce serait une proposition éminemment intéressante".

Une autre étude a été faite, par M. Henri-C. Bois celle-là, et il est arrivé aux mêmes conclusions. Ces deux rapports ont été envoyés à l'Union nationale, mais comme le trust du sucre s'est opposé à l'affaire, ils ont été envoyés aux oubliettes.

Les libéraux

En 1939 les libéraux ont repris le pouvoir. Le gouvernement avait à sa tête un seul ministre de l'Agriculture, mais un vrai. Il a im-

Avis de décès

LEFRANÇOIS. — A Montréal, le 2 février 1951, à l'âge de 81 ans, est décédé Charles-Raymond Le François, époux d'Euphémie Normandin. La déposition est exposée au salon Clarke, 5580 ouest, rue Sherbrooke. Les funérailles auront lieu en l'église Notre-Dame de Grâce, vendredi le 2 mars, à 10 h. a.m. Le ralliement aura lieu à l'intersection de l'avenue Notre-Dame de Grâce et de l'avenue Old Orchard, à 9 h. 45 a.m. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges.

ACHETEZ VOS FLEURS ICI La Patrie Fleuriste

168 est, Ste-Catherine le jeudi Livraison partout directs. C.H.L.P. 12 h. 25

10% d'escompte aux communautés religieuses.

Habitation salubres et à loyer modique

Une motion du conseiller Valère Vachon

Le conseiller Valère Vachon demande la suppression des taudis à Montréal et propose que l'administration municipale entreprenne la construction d'habitations salubres et à loyer modique.

Voici la motion que M. Vachon présentera à l'approbation de ses collègues à la séance échevinale de ce soir:

"Attendu que la situation du logement à Montréal est de plus en plus grave et qu'un très grand nombre de familles sont sans gîte confortable et même à la charge de la cité;

"Attendu que beaucoup de familles vivent dans des taudis, des maisons où des appartements non recommandés par le service municipal de santé et les départements d'hygiène fédéral et provincial;

"Attendu que toutes ces constructions, non conformes aux exigences de l'hygiène, devraient disparaître parce qu'elles sont insalubres et la cause de différentes maladies contagieuses qui se répandent au sein de notre population;

"Attendu que, pour enrayer cette crise du logement et améliorer le niveau de la santé, la cité devrait prendre, sans retard, toutes les mesures qui s'imposent en ce sens;

"Que le Comité exécutif soit prié

AUTOUR DU MONDE

(suite de la première page)

caise établie ici de façon permanente depuis plus d'un quart de siècle.

Par définition, les musées m'assomment, mais il faut admettre que celui de Kaboul contient des choses magnifiques et particulièrement une collection de têtes de Bouddha de style gréco-bouddhique où l'on reconnaît très bien l'influence d'Athènes. Et ces Bouddhas pourraient être des Achilles ou des Apollons.

Mais le musée n'est pas chauffé et on y gèle comme dans une glacière. Et nous retrouvons avec joie la chaleur (relative) de notre chambre où trône un tout petit poêle que nous avions d'abord pris pour un grille-pain.

Oublions cela!

Dimanche, le 4.

Allons à la messe à l'ambassade d'Italie dont l'ambonier est le seul refuge catholique dans tout l'Afghanistan. Dans une gentille petite chapelle nous assistons à la messe avec une trentaine d'Européens.

d'étudier l'opportunité de prendre l'initiative de préparer et de mettre en application dans le plus bref délai, un plan de construction d'habitations salubres, et à loyer modique, pour l'ouvrier et le petit salarié, en vue d'enrayer la présente crise du logement."

N. B. — On rejoint les deux voyageurs par courrier aérien à: Poste restante, Beyrouth, Liban, Asie Mineure.

Funérailles de M. Ulyni Phaneuf

M. Ulyni Phaneuf, agronome, fils de M. Alphonse Phaneuf et de feu Mme Phaneuf, est décédé à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville à l'âge de 80 ans. Il laisse dans le deuil outre son père, un frère M. Fulgence Phaneuf, chimiste, de Longueuil, six sœurs, Rév. Sœur du Sacré-Coeur, sœurs des Soeurs Grises de l'Hôpital Général de Sorel, Rév. Sœur St-Alphonse-Rajsa, des Dames de la Congrégation du couvent de St-Basile, Rév. Sœur Marie-Bernard de l'Immaculée-Conception, du monastère des Pauvres Claires de Valleyfield, Mmes Aurée, Colombienne et Marguerite-M. de St-Denis, une belle-sœur, Mme Fulgence Phaneuf, deux neveux, quatre nièces ainsi qu'un grand nombre de parents et d'amis.

Les funérailles ont eu lieu le 14 février en l'église paroissiale de St-Denis-sur-Richelieu.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Arthur Proulx, curé de St-Victoire. Le service fut chanté par M. le chanoine F.-A. Laroche, curé, assisté de MM. les abbés Étienne Courtemanche, vicaire à Iberville, et Gérard Bouquet, vicaire à St-Denis, comme sacre et sous-diacre. La chorale, sous la direction de M. le notaire Alphonse Meunier, exécuta la messe harmonisée des morts de Pietro Tonello. Philippe Granger, sous de St-Hyacinthe, Jules Auger, de Verchères, Gérard Millette, de Sorel, et J.-A. Lamoureux, de St-Denis. La quête fut faite par MM. Edgar Riard et Eudora Phaneuf, cousins du défunt.

Parmi la nombreuse assistance aux funérailles, on remarquait MM. Louis-G. Pelletier, agronome, représentant du ministre de l'Agriculture de Québec; Dr Henri Bédard, directeur de l'École de l'Institut de St-Hyacinthe; Georges Bélanger, agronome, St-Hyacinthe; Gérard Rivard, agronome, Nicolet; René Paradis, agronome, Nicolet; André Paris, agronome, St-Hyacinthe; J.-E. Lemire, agronome, St-Hilaire; Louis Bégin, instructeur agricole, St-François-du-Lac; Bruno Bellemare, agronome, St-Hyacinthe; Jean Hardy, agronome, Longueuil, et plusieurs autres.

Sa qualité exceptionnelle en a fait le thé le plus en demande au Canada.

THE "SALADA"



A l'exemple de JEAN BOSCO* partageons

*Saint Jean Bosco (Don Bosco) fut éminentement charitable. Il recueillit et instruisit les enfants abandonnés ou pauvres. Il leur enseigna à cultiver la terre ou à exercer divers métiers.

Faisons pour autrui ce que nous voudrions qu'il nous soit fait. Aidons le pauvre, notre frère. Penchons-nous avec compassion sur l'enfance indigente et la jeunesse désemparée. Des jeunes sont là, pitoyables, seuls, désespérés, hésitant au carrefour du bien et du mal. Donnons à nos oeuvres préventives les moyens qui leur permettront d'orienter ces malheureux et de préparer des citoyens honnêtes et laborieux. Notre souscription est nécessaire au maintien de la paix sociale. Soyons donc plus charitables que jamais envers les 35 oeuvres de la Fédération

FÉDÉRATION DES OEUVRÉS DE CHARITÉ CANADIENNES-FRANÇAISES

Partageons

objectif: \$1,150,000 — 25 février au 8 mars 1951

Il paie de sa personne

M. Dupré ajoute que M. Pasquier a donné l'exemple et qu'il a loué des terres abandonnées pour y cultiver de la betterave à sucre. Cette année il a expédié à l'usine 1.600 tonnes venant de ces terres autrefois abandonnées.

Comme résultat de son travail, dit le député de Verchères, la production a passé de 900 tonnes à 1.500 tonnes par jour. Voyons maintenant à qui le ministre de l'Agriculture a donné sa confiance: à son organisateur politique...

M. Duplessis. — Quel est le président de l'Association des producteurs de betterave ?

M. Dupré. — C'est M. Pinsonneault.

M. Duplessis. — C'est un organisateur libéral et un politicien.

M. Dupré. — L'organisateur du ministre n'a jamais eu d'autre chose qu'un petit verger et il ignore complètement l'art de l'administration. Et c'est lui que le gouvernement a chargé d'administrer une affaire qui vaut des millions.

M. Dupré ajoute que le président de l'association a été choisi par les cultivateurs.

M. Duplessis. — C'est un tireur de ficelles.

Le député de Verchères déclare, en réponse au premier ministre, que le président a déjà donné une opinion très favorable au ministre et au premier ministre.

M. Duplessis. — Tout le monde sait que Pinsonneault est un organisateur rouge de tous les instants.

M. Dupré affirme qu'il parle surtout du président de l'association. Quant à M. Pinsonneault lui-même il ne le connaît pas personnellement. Il ne lui a jamais parlé.

Le congédiement

Le ministre de l'Agriculture, pour se couvrir, à la suite de la destitution de M. Pasquier, a déclaré aux journaux que le gouvernement avait tout simplement décidé de ne pas continuer le contrat du gérant de la raffinerie de sucre. Cela ne s'est pas passé comme cela. Le 10 février on a envoyé le chef de cabinet du premier ministre, M. Tourigny, signifier à M. Pasquier qu'il avait son congé et lui demander ses clefs. On l'a mis à la porte comme un bandit et cependant on lui paie son salaire jusqu'à la fin d'avril.

L'organisateur du ministre est le saboteur de la raffinerie et il fait là le jeu des trusts en renvoyant le meilleur homme. Le ministre devra nous dire pourquoi il l'a mis à la porte. La raffinerie de sucre est un monument élevé par les libéraux, entre le Mont Beloeil et le Richelieu, et je puis vous garantir que ce monument ne sera pas comme le pont Duplessis et qu'il ne tombera pas dans le Richelieu.

Les employés

M. Dupré ajoute que les plus grands saboteurs de la raffinerie de St-Hilaire sont ceux qui ont employé cette année 150 hommes inutiles, gaspillant ainsi \$80,000 de l'argent qui devait aller aux cultivateurs producteurs. C'est comme cela qu'on sabote une affaire payante. Le député de Verchères cite aussi comme faits de sabotage une entreprise, les refus du contrôleur-organisateur de laisser acheter de la chaux quand c'était nécessaire et son ordre d'engager des chauffeurs de fournaise incompetents, avec le résultat que les cheminées ont été endommagées et qu'il a fallu faire venir des experts des Etats-Unis pour les réparer.

Le député de Verchères, reproche également au contrôleur d'avoir fait de la politique dans l'engagement des fils de producteurs.

(suite à la page huit)

Le bain Hogan sera agrandi

La ville de Montréal agrandira le bain Hogan; à cette fin, elle désire se porter acquéreur de ruelles situées à l'est de la rue Parc-Marguerite-Bourgeois, au nord de la rue Hall.

On explique à ce propos que le bain Hogan ne dispose présentement que d'une seule entrée principale et que d'un vestiaire. Il en résulte que certains enfants, se succédant en groupes pour se baigner, doivent attendre à l'extérieur de l'entrée, pour permettre à ceux qui se sont baignés, de s'habiller et d'évacuer la bâtisse.

Après avoir fait des études et des recherches en vue d'améliorer les bains publics, le service des travaux publics en est venu à la conclusion que ces derniers devraient posséder deux entrées et deux vestiaires distincts, de façon à accélérer le remplacement des groupes de baigneurs.

LETTRE D'EUROPE

D'Extrême-Orient en Extrême-Occident

Des questions enchevêtrées

L'Asie contre le "péril blanc" — La guerre de Corée et l'O.N.U. — Le pacte de l'Atlantique — Eisenhower en Europe — O CANADA!

Le 7 février 1951. S'il est parfois difficile de voir clair sur la vraie cause d'une guerre, cela a été spécialement le cas en ce qui concerne la guerre de Corée.

non plus se donner le rôle d'agresseur, a pris part à cette guerre sous la forme de volontaires dont elle ne serait pas responsable.

d'avoir prétendu qu'elle avait commis une agression. Il ignorera l'existence du comité des bons offices chargé par l'O.N.U. de chercher encore une solution de conciliation.

douze puissances du Pacte atlantique se sont tenues à Bruxelles. Là, ces puissances se sont entendues, en principe du moins, sur la formation de l'armée du Pacte, étant admis que la participation de l'élément allemand y sera sensiblement supérieure à ce qui avait été prévu pour l'armée européenne.

PAR ALClDE EBRAY

Il faut revenir sur un fait que nous avons déjà signalé, parce qu'il est d'une importance capitale. En principe, ce sont tous les membres de l'Organisation qui, en cas d'agression, doivent intervenir contre l'agresseur.

désumé de l'Inde avait raison quand il avertissait que le recours aux sanctions rendrait impossible une solution amiable du conflit, et compliquerait beaucoup la situation en Extrême-Orient.

En France on est inquiet en ce qui concerne cette complication éventuelle. Si l'on prend des sanctions contre la Chine, n'y verrait-elle pas un procédé "inamical" qui l'autoriserait à recourir à des procédés analoges?

Or, il serait plus facile à la Chine de faire franchir à ses troupes la frontière sino-tibétaine que de les envoyer en Corée.

La situation est ainsi assez claire. Les Asiatiques voient surtout le péril impérialiste venant de l'Occident "blanc", surtout des Etats-Unis. Les Américains ne pouvant avouer leur impérialisme, mettent surtout l'accent sur la défense de la "liberté" contre le communisme.

Tout d'abord, l'opposition qui existe entre le bloc soviétique et le bloc occidental s'est affichée de nouveau. On pourra en dire autant d'une assemblée internationale quelconque où l'on voudra réunir l'ensemble des puissances.

Or, après plus de quatre ans que cela dure, l'O.N.U. a levé l'écran qui elle avait mis l'Espagne franquiste, de sorte que les puissances qui avaient rompu avec elle ont pu rétablir avec Madrid des relations diplomatiques normales.

Même avant le périple du général Eisenhower en Europe, la discussion sur l'opportunité du Pacte de l'Atlantique ne s'était pas éteinte dans les pays intéressés. Elle devait être revue par la présence du général américain et par les manifestations officielles qui ont eu lieu en son honneur.

Les Nord-Coréens ont envahi la Corée du Sud sans déclaration de guerre, parce qu'ils ne voulaient pas se donner le rôle d'agresseur.

Quant à la guerre de Corée, vue dans ce vaste ensemble, elle n'apparaît que comme un incident, d'aucuns disent même un prétexte.

Enchevêtrées aussi sont les questions relatives au réarmement de l'Europe en vue de sa résistance à une agression éventuelle du bloc soviétique.

On aurait tort, cependant, de s'exagérer l'importance actuelle de ces tendances neutralistes, réservées faites quant à leur développement éventuel.

La guerre de Corée n'a pas rehaussé le prestige de l'O.N.U. en Europe. Elle a même fourni des arguments à ceux qui avaient, dès le début, prétendu qu'elle ne vaudrait pas mieux que la défunte S.D.N.

Le prestige de l'O.N.U. n'a pas été davantage rehaussé par la manière dont ses organes se sont entremis pour régler la question coréenne.

Le réarmement de l'Europe Enchevêtrées aussi sont les questions relatives au réarmement de l'Europe en vue de sa résistance à une agression éventuelle du bloc soviétique.

Le résultat de cette attitude nouvelle a été la conférence des deux puissances du Pacte atlantique se sont tenues à Bruxelles.

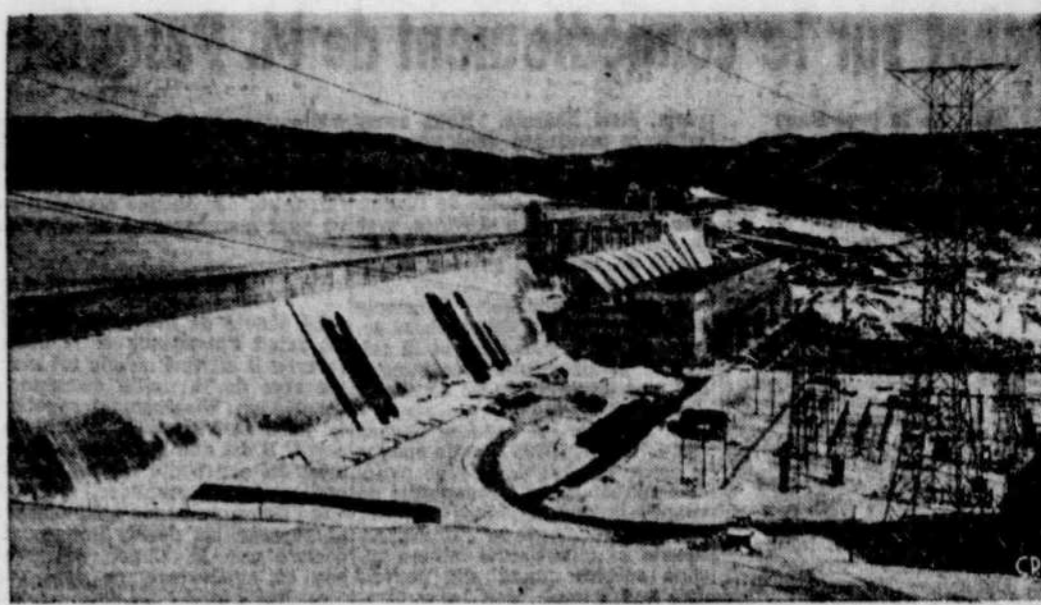
tion que les gouvernements des pays membres du Pacte lui étaient sincèrement favorables. Mais une déclaration du général n'a pas laissé de rendre certaines gens perplexes.

Le Canada en vedette

Les réflexions qui précèdent n'ayant rien de réjouissant, le lecteur canadien ne trouvera pas mauvais qu'elles soient suivies d'une constatation flatteuse pour le Canada.

Le premier ministre canadien a été reçu avec des honneurs extraordinaires et on lui a témoigné une sympathie qui, il a tenu à le reconnaître lui-même, s'adressait à son pays plutôt qu'à sa personne.

Un journal français a fait cette remarque: que si Voltaire vivait encore, il regretterait d'avoir plaisanté à propos des "quelques arpents de neige" à quoi il réduisait le Canada.



L'usine génératrice hydro-électrique de Des Joachims, en Ontario, produit maintenant à pleine capacité. La huitième turbine mise en service portera le pouvoir à 480,000 c.v.

Conférence de M. Redmond Roche à Longueuil, le 8 mars

La commission de formation sociale du comté de Chambly informe le public intéressé aux conférences de l'administration publique que ce soir il y aura pas de conférence en raison de la maladie de M. F. Alb. Angers.

Le 8 mars, le conférencier sera M. Redmond Roche, M.A.L., qui traitera du rôle social de la police. Le 15 mars, M. Dostie, délégué de l'hon. Paul Sauvé, viendra prendre contact avec les administrateurs du comté de Chambly, au sujet de la défense civile.

"Le Canada n'attend aucun cadeau des Etats-Unis en retour de sa contribution à la cause alliée"

Chicago, 1er. I.C.P. — "Le Canada doit endosser sa pleine part d'efforts et de sacrifices dans la présente crise mondiale sans attendre en retour de "cadeaux" des Etats-Unis", a déclaré le ministre fédéral du Commerce, M. C. D. Howe, devant le Commercial Club de Chicago.

Le ministre a expliqué qu'il tenait à profiter de l'invitation qui lui était faite de discourir devant ce club pour chercher à dissiper certains malentendus courants dans une partie de la nation vis-à-vis de l'ampleur de notre effort de guerre.

Advertisement for Confederation Life insurance. It features a large number '4' and lists four types of insurance: Rente familiale, Mort accidentelle, Invalidité totale, and Retraite. The text emphasizes 'PROTECTION QUADRUPLE' and includes contact information for various branches in Montreal.

Advertisement for L'Imprimerie Populaire. It features an illustration of a man in a suit and hat walking with a cane. The text describes the quality of their printing services and provides the address: 434 est, rue NOTRE-DAME, MONTREAL BE 3361.

Advertisement for Air France. It offers a special rate for a round trip to Paris for 15 days, starting at \$442.50. The ad includes the Air France logo and contact information for travel agents.

**donnons-
leur
un
monde
meilleur...**



Pie XII—Extrait de la lettre encyclique
"Quemadmodum" 6 janvier 1948

"Tous le savent, les prisons et les lieux de détention publique ne seraient pas encombrés d'un si grand nombre de malfaiteurs et de criminels si l'on employait plus largement et avec plus d'opportunité les moyens et les méthodes propres à prévenir les crimes,

surtout durant la jeunesse; et si l'enfance grandissait partout saine, intègre, travailleuse, on trouverait plus facilement des citoyens qui brilleraient par leur probité, par leur courage et par les autres qualités de l'esprit et du corps".



donnons généreusement aux **35** oeuvres de la

FÉDÉRATION

DES OEUVRES DE CHARITÉ CANADIENNES-FRANÇAISES

objectif:
\$1,150,000
25 FÉVRIER AU 8 MARS 1951

Cette réclame est publiée grâce à la courtoisie des maisons suivantes:

HENRI SIGNORI

Réparations de radiateurs d'autos
1051, rue AMHERST — CH. 9110

I. NANTTEL, INC.

BOIS DE CONSTRUCTION
1717 EST, DEMONTIGNY

PATENAUDE & PATENAUDE

COURTIERS D'ASSURANCE AGREGES
5040, AVENUE DU PARC — DO. 4631

NAP. COURTEMANCHE LTEE

ASSURANCES
11270 est, rue NOTRE-DAME — CL. 5975

LUCIEN VIAU ET ASSOCIES

COMPTABLES AGRES
Chas. Desroches, C.A. - Fernand Rheault, C.A.
1159 ouest, rue CRAIG — MA. 1339

D. C. BROSSEAU & CIE Ltée

EPICIERS EN GROS
405, rue ST-DIZIER

C. J. GRENIER LTEE

Manufacturiers de corsets et de brassières
4835 COLONIAL — BE. 3333

J. A. DESY LTEE

THES • CAFES • CONFITURES
1459, rue DELORIMIER

LAVIOLETTE-BARIBEAU LTEE

EPICIERS EN GROS
345, rue BERRI

COUVRETTE-SAURIOL LTEE

EPICIERS EN GROS
50, rue DE BRESOLES

Martina Trapp décédée à Burlington, Vt.

Elle était l'épouse de M. Jean Dupire et la fille du baron George Von Trapp

Le Catholic Welfare Bureau soumet son rapport annuel

La vingtième assemblée annuelle du Catholic Welfare Bureau a eu lieu, mardi soir, au "Tertiary Hall", sous la présidence de M. Dudley D. Dineen, président du comité de direction.

Le directeur, le R.P. Patrick J. Ambrose, déclara que les dépenses de l'année se chiffraient à \$408,437.16, soit une augmentation de \$87,870.30 sur 1949.

Dans son rapport à l'assemblée, le directeur, le R.P. Patrick J. Ambrose, déclara que les dépenses de l'année se chiffraient à \$408,437.16, soit une augmentation de \$87,870.30 sur 1949.

Sort de l'enfance

Le Père Ambrose insista sur le fait que c'est le devoir du gouvernement de secourir les misérables, surtout ceux dont le budget est insuffisant.

Le président du comité de direction a déclaré que, malgré un personnel insuffisant, le Bureau avait contribué fortement à la vie sociale, économique, physique et spirituelle, non seulement de la communauté catholique, mais de tout Montréal.

Hôpital pour la Côte Nord

Hauterive (D.N.C.). — Un nouvel hôpital vient d'être inauguré officiellement sur la Côte Nord. C'est celui qui a été aménagé au premier étage de l'évêché de Hauterive et qui a été confié aux Soeurs Hospitalières.

32 nouveaux cadets policiers

Le Comité exécutif, à la recommandation du chef de police Langlois, a engagé 32 nouveaux cadets policiers.

La Compagnie d'Assurance du Canada contre l'Incendie

Table with financial data for the insurance company, including assets and liabilities.

Simple conseils sur l'art oratoire

C'est une simple série de conseils pratiques mais éminemment utiles sur la pratique de l'art oratoire que M. Albert Leduc a donnés à ses auditeurs hier, au déjeuner du club Kiwanis-St-Laurent.

Chez nos voisins du sud, a-t-il fait remarquer, et maintenant en notre propre pays, on voit se multiplier les compagnies et corps publics qui font suivre un cours de pratique oratoire à des centaines de leurs employés.

Tout l'art oratoire pratique pourrait se résumer dans les cinq ou six conseils suivants: 1. ne parler que de ce qu'on connaît à fond et mieux encore quand on en sait dix fois plus long qu'on n'en dit; le sujet paraîtra ainsi moins compliqué à tous, orateur comme auditeurs; 2. parler d'un ton ferme, suffisamment grave de timbre et avec des pauses fréquentes; elles permettent à l'orateur de retrouver le fil de son discours et à l'enseignant de donner, à parler sur le ton de la conversation; 4. regarder constamment l'auditoire bien en face; 5. aborder un groupe participant à une conversation ou écoutant un autre discours, pour voir si l'on saura réussir à l'en détourner pour qu'il écoute seulement notre parole.

David et Frère Ltee

David et Frères Limitée avise le Curb de Montréal que la compagnie a acheté 30 actions additionnelles de la série A pour le compte du trésor, ce qui laisse un total de 1628 actions en circulation.

Acadia Uranium Mines Limited

Acadia Uranium Mines Ltd a avisé le Curb de Montréal que Stornaway Holdings Ltd n'a pas levé les 100,000 actions de capital échues le 10 février 1951, ce qui met fin à l'entente conclue.

St. Lawrence Corp. Ltd.

St. Lawrence Corporation Ltd a fait savoir à la Bourse de Montréal qu'une assemblée générale annuelle et extraordinaire de ses actionnaires sera tenue à Montréal le vendredi 30 mars 1951, à 11 heures du matin. Les actionnaires inscrits à la fermeture, le 2 mars, en seront avisés et auront droit de vote. Les procurations devront parvenir au secrétaire de la compagnie au plus tard le 27 mars 1951 à 5 heures p.m.

Consolidated Duquesne Mining Co. Ltd.

Consolidated Duquesne Mining Co. Ltd a notifié le Curb de Montréal que l'option accordée à David Agency Ltd sur 150,000 actions de capital à 50 cents a été prolongée jusqu'au 30 avril 1951. Un total de 2,782,971 actions sont en cours et 717,029 demeurent dans le trésor.

Pershcourt Goldfields Limited

Le Curb de Montréal a appris de Pershcourt Goldfields Ltd que le levé et payé 200,000 actions de capital à 25 cents échéant le 6 juillet 1951. Les titres suivants sont sous option courante: 200,000 actions à 30 cents; 100,000 à 40 cents; 100,000 à 75 cents et 165,000 à \$1. Le total des actions en cours s'établit à 2,335,012, et 664,988 sont encore dans le trésor.

Paiement des dividendes

Frank W. Horner Ltd., 12 1/2 cents par action "A", payable le 2 avril aux actionnaires inscrits le 1er mars.

Canadian Ingersoll-Rand Co.

Canadian Ingersoll-Rand Co., \$1 par action, payable le 28 mars aux actionnaires inscrits le 14 mars.

R. L. Crain Ltd.

R. L. Crain Ltd., 15 cents par action, payable le 31 mars aux actionnaires inscrits le 16 mars.

J. H. Ashdown Hardware Co.

J. H. Ashdown Hardware Co., 15 cents par action "A", payable le 1er avril aux actionnaires inscrits le 10 mars.

Faits saillants à la Bourse

Fraser Companies Ltd. Fraser Company Ltd annonce à la Bourse de Montréal qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires sera tenue à la suite de l'assemblée annuelle, le mercredi 21 mars 1951, à 10h. a.m., aux fins d'approuver une décision autorisant la réduction, au montant de \$2,744,000, du capital autorisé de 27,440 actions privilégiées, amortissables, à 4% cumulatif du fonds d'amortissement, qui ont été remboursées.

Donnacona Paper Company Ltd.

Le Curb de Montréal a été avisé par Donnacona Paper Company, Ltd., qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires sera tenue à Québec, le 30 mars 1951, à 10h. 30 a.m., aux fins d'étudier un règlement réduisant le capital de la compagnie de la valeur représentée par 24,260 actions privilégiées, convertibles, remboursables, à 4% cumulatif et d'une valeur nominale de \$100. Ces valeurs ont été rachetées par la compagnie. Le même règlement prévoit aussi l'augmentation du nombre des actions ordinaires, sans valeur nominale, par suite de la conversion de 740 actions privilégiées en 2,960 actions ordinaires.

National Petroleum Corporation Ltd.

Le Curb de Montréal a appris de National Petroleum Corp. Ltd. que la compagnie a obtenu les options incomplètes échues aux termes d'une entente, en date du 15 juin 1950, avec Toralta Ltd., au prix de \$1000 comptant. Les options en cours consistaient en 150,000 actions à \$2.25 et en 190,000 actions à \$2.50. On compte actuellement 3,631,672 actions en circulation et 368,328 dans le trésor.

Acadia Uranium Mines Limited

Acadia Uranium Mines Ltd a avisé le Curb de Montréal que Stornaway Holdings Ltd n'a pas levé les 100,000 actions de capital échues le 10 février 1951, ce qui met fin à l'entente conclue.

St. Lawrence Corp. Ltd.

St. Lawrence Corporation Ltd a fait savoir à la Bourse de Montréal qu'une assemblée générale annuelle et extraordinaire de ses actionnaires sera tenue à Montréal le vendredi 30 mars 1951, à 11 heures du matin. Les actionnaires inscrits à la fermeture, le 2 mars, en seront avisés et auront droit de vote. Les procurations devront parvenir au secrétaire de la compagnie au plus tard le 27 mars 1951 à 5 heures p.m.

Consolidated Duquesne Mining Co. Ltd.

Consolidated Duquesne Mining Co. Ltd a notifié le Curb de Montréal que l'option accordée à David Agency Ltd sur 150,000 actions de capital à 50 cents a été prolongée jusqu'au 30 avril 1951. Un total de 2,782,971 actions sont en cours et 717,029 demeurent dans le trésor.

Pershcourt Goldfields Limited

Le Curb de Montréal a appris de Pershcourt Goldfields Ltd que le levé et payé 200,000 actions de capital à 25 cents échéant le 6 juillet 1951. Les titres suivants sont sous option courante: 200,000 actions à 30 cents; 100,000 à 40 cents; 100,000 à 75 cents et 165,000 à \$1. Le total des actions en cours s'établit à 2,335,012, et 664,988 sont encore dans le trésor.

Paiement des dividendes

Frank W. Horner Ltd., 12 1/2 cents par action "A", payable le 2 avril aux actionnaires inscrits le 1er mars.

Canadian Ingersoll-Rand Co.

Canadian Ingersoll-Rand Co., \$1 par action, payable le 28 mars aux actionnaires inscrits le 14 mars.

R. L. Crain Ltd.

R. L. Crain Ltd., 15 cents par action, payable le 31 mars aux actionnaires inscrits le 16 mars.

J. H. Ashdown Hardware Co.

J. H. Ashdown Hardware Co., 15 cents par action "A", payable le 1er avril aux actionnaires inscrits le 10 mars.

AU SENAT DES CHAMBRES DES JEUNES



M. Maurice Rinfret, représentant de Bell Rinfret Cie Ltée, et Pierre Desmarais, maître-imprimeur, récemment nommés membres du Sénat des Chambres de Commerce des Jeunes de la province, à titre de représentant du district de Montréal.

Ventes d'immeubles à la hausse à Montréal

Le quartier Mont-Royal s'est placé à la tête de tous les autres quartiers de Montréal en 1950 quant à la valeur des immeubles vendus (\$33,868,679) et le quartier Notre-Dame de Grâce s'est placé à la tête du nombre des ventes (2,179), a signalé dernièrement M. G. H. S. Dinsmore, gérant du service de la publicité du Montreal Real Estate Board.

David et Frère Ltee

David et Frères Limitée avise le Curb de Montréal que la compagnie a acheté 30 actions additionnelles de la série A pour le compte du trésor, ce qui laisse un total de 1628 actions en circulation.

Acadia Uranium Mines Limited

Acadia Uranium Mines Ltd a avisé le Curb de Montréal que Stornaway Holdings Ltd n'a pas levé les 100,000 actions de capital échues le 10 février 1951, ce qui met fin à l'entente conclue.

St. Lawrence Corp. Ltd.

Table with 3 columns: Quartiers, Valeur, Nom. Listing property values and names.

Emission adjugée par Ville Sainte-Thérèse

\$115,000 d'obligations à 3 1/2% par séries 20 ans ont été vendues par cette municipalité.

Les grains sur le marché

Table with 4 columns: Grain type, Unit, Price, and other details.

Federated Petroleum Limited

Federated Petroleum Limited a fait savoir au Curb de Montréal que Calta Assets Limited a levé son option sur 100,000 actions à \$1. Il n'y a aucune autre option en cours. Total des actions en circulation: 2,243,858; actions du trésor: 2,756,142.

Les nouvelles obligations, que la ville a le privilège de racheter par anticipation, sont datées du 1er février 1951 et elle échoit du 1er février 1952 au 1er février 1971 inclusivement, l'intérêt étant payable semi-annuellement les 1er février et 1er août de chaque année. Le capital et l'intérêt sont payables à une banque à charte à Québec, à Montréal ou à Ste-Thérèse.

Cela transforme un tableau... Il est parfois possible de changer complètement l'apparence d'un tableau en peignant le cadre d'une nouvelle couleur.

BULLETIN FINANCIER

Communiqué émis par la maison L.-G. Beaubien & Co, Limitée le 1er mars

British American Bank Note — La British American Bank Note annonce pour l'année fiscale terminée le 31 décembre 1950 un bénéfice net de \$254,578 ou \$1.70 par action, à comparer à \$200,900 et \$1.34 par action en 1949. Les dividendes en 1950 furent payés semi-annuellement et se totalisent à 80 cents par titre. En 1951, les dividendes seront payés trimestriellement sur la base de 20 cents par action.

International Petroleum — Les revenus nets de l'International Petroleum pour l'année terminée le 31 décembre 1950 se sont élevés à \$24,800,000 ou \$1.71 par action, en regard de \$13,051,000 et 90 cents respectivement pour l'année précédente. La production de cette société a atteint en 1950 un niveau record de 121,800 barils par jour, contre 111,500 barils en 1949, soit une augmentation de 8.5%.

Orange Crush — Les bénéfices consolidés de la société pour l'année fiscale se terminant le 1er novembre 1950 se sont montés à \$289,591 ou 68 cents par action, contre \$110,441 et 96 cents par action en 1949.

Production de pétrole — La production de pétrole brut en Alberta, pour la semaine se terminant le 19 février a atteint un nouveau record et s'est établie à 109,890 barils par jour. Le sommet précédent était de 108,446 barils par jour, établi pendant la première semaine de janvier 1951.

Une nouvelle compagnie La formation d'une nouvelle compagnie, la Canadian Salt Company Limited, dans le but d'acquiescer l'entreprise de sel de la Canadian Industries Limited, de même que celle de l'Alberta Salt Company, a été annoncée aujourd'hui.

La nouvelle compagnie aura son siège social à Montréal et elle sera dirigée par M. H. R. Milner, un important industriel d'Edmonton. Le transfert s'effectuera à la fin de mars et la Canadian Salt Company Limited conservera sur le marché des marques de commerce bien connues comme le sel "Wind-sor" et le sel "Cascade".

Le nom de cette nouvelle entreprise évoque celui d'une compagnie qui avait été fondée en 1901. L'ancienne Canadian Salt Company est son siège social à Windsor, Ont., jusqu'en 1928, alors qu'elle devint la propriété de la Canadian Industries Limited. La division du sel de la Canadian Industries Limited possède également une usine à Neepawa, Man. que la Neepawa Salt Company avait dirigée en 1930. Ces usines de Windsor et de Neepawa formeront le noyau de la nouvelle Canadian Salt Company Limited, de même que l'usine de Lindbergh, Alberta, et l'Alberta Salt Company. La C-I-L ne maintient aucun intérêt dans la nouvelle entreprise, mais M. N. C. Hobson, qui était gérant de la division du sel à l'I-L, a été nommé gérant général de la nouvelle compagnie.

En vendant son entreprise de sel, la C-I-L se conforme à sa ligne de conduite de diriger une proportion grandissante de son expérience technique et de sa capacité de fabrication à la production de produits chimiques déjà existants ou de découverte récente et qui exigent des ressources techniques et financières exceptionnelles.

Les employés de la division du sel de la Canadian Industries Limited ont été invités à passer au service de la Canadian Salt Company Limited, qui prend des mesures en vue de pourvoir aux pensions de retraite de ses employés de la C-I-L en compagnie. Ces employés bénéficiaient jusqu'à présent du plan non contributif de pension de retraite et d'invalidité de la C-I-L et cette dernière reporte à la Canadian Salt Company Limited une réserve correspondant aux pensions pour leur service à la C-I-L.

Si les Canadiens continuent de vouloir s'approprier tous les produits encore disponibles, ils s'exposent à "faire monter les prix à des niveaux fantastiques avec tout ce qu'ils comportent d'injustice et de privation".

On peut lire cet avertissement dans un rapport spécial sur l'inflation, rendu public par le Conseil exécutif de la Chambre de commerce du Canada.

Le rapport prie les Canadiens de réaliser qu'en dépit des impôts sévères, les produits que l'on peut se procurer en temps de paix sont relativement peu diminués. Si l'on considère que c'est la rareté qui en fait monter les prix, on pourra résoudre ce problème seulement en empêchant l'épuisement des denrées par un pouvoir d'achat excessif. Les contrôles directs n'ont jamais apportés de résultats heureux parce qu'ils n'atteignent pas à la racine des causes qui provoquent l'inflation mais seulement à ses symptômes apparents. Toutefois, il existe des contrôles qui s'avèrent indispensables dans l'allocation de certains matériaux difficiles à produire, affectés à des besoins essentiels.

En vue de combattre l'inflation, le rapport recommande: 1) au gouvernement et aux individus d'accroître l'épargne; 2) d'accroître l'impôt d'une façon équitable afin de mettre un frein à un pouvoir d'achat excessif; 3) de favoriser une production plus efficace et plus considérable; 4) de restreindre le crédit, particulièrement dans les cas où il ne s'agit pas de production.

Les exigences de la défense actuelle représentent une demande supplémentaire de capital humain, de matériaux et d'équipement, en un temps où le pouvoir d'achat des produits civils a déjà atteint un sommet. Par contraste à 1950, selon le rapport, il existe aujourd'hui aucune possibilité de surplus de production. Or, on ne peut présentement faire face aux demandes de réarmement qu'en diminuant le montant disponible de l'expression des capitaux et des denrées de consommation en temps de paix. De plus, la main-d'œuvre employée à la fabrication des armes et des avions recevra des gages et des salaires au moins aussi élevés que si elle était affectée à la construction d'automobiles ainsi qu'à la fabrication d'équipement en temps de paix. Par conséquent, l'approvisionnement des dollars aux mains des individus, devant la taxation, sera au moins aussi considérable, sinon davantage, que l'an dernier. La vérité toute nette, si dure soit-elle, réside dans le fait que si nous, Canadiens, continuons de vouloir nous approprier de ce qui est communément "essentiels" en temps de guerre, nous nous exposons à faire monter les prix à des niveaux sans précédent avec tout ce qu'ils entraînent de privation et d'injustice.

La Société d'administration et de fiducie déclare des profits accrus

Rapport du président du Conseil, l'hon. E.-L. Patenaude

"Nos administrateurs sont heureux de vous soumettre, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1950, l'état de l'actif et du passif et le compte de profits et pertes de la Société, qui démontre son excellente situation financière et sa marche ascendante.

Les encasements et les fonds en banque, les prêts sur nantissement de valeurs, et les titres en portefeuille, constitués en forte proportion d'obligations du Canada, de provinces, de cités et villes, de commissions scolaires, etc., portés aux livres à pas plus de la valeur du marché, tant pour le compte capital que pour les comptes garantis, représentent au delà de 11.6% des comptes garantis en dépôt."

Les biens en régie ont passé de \$132,021,867.41 à \$141,797,523.74 à la clôture de l'exercice, soit une augmentation de \$9,775,656, comparativement à \$7,039,600 pour l'année 1949.

Les encasements et les fonds en banque, les prêts sur nantissement de valeurs, et les titres en portefeuille, constitués en forte proportion d'obligations du Canada, de provinces, de cités et villes, de commissions scolaires, etc., portés aux livres à pas plus de la valeur du marché, tant pour le compte capital que pour les comptes garantis, représentent au delà de 11.6% des comptes garantis en dépôt."

Autre sondage sur la Southvue Mines M. G.-H. Dumont ingénieur conseil de Southvue Mines Limited, rapporte qu'un programme de sondage de 5,000 pieds est en voie d'exécution sur la propriété du canton Duvernay.

Le trou S-7 a donné sur une longueur de carotte de 18 pieds, soit entre 121 et 139 pieds de profondeur 0.40 once d'argent et 0.995 once d'or à la tonne; les boîtes de 123 à 143 pieds de profondeur ont rapporté 1.37 pour cent de cuivre. Le trou S-8 a indiqué une minéralisation sur une plus grande épaisseur; il y a encore à l'analyse 107 pieds de carotte. La teneur en cuivre pourrait être de beaucoup plus de 1% par endroits, mais la moyenne sera probablement inférieure à 1%.

Le trou S-9 sera commencé immédiatement dans une anomalie de la même largeur que pour le trou S-7 mais un peu plus forte magnétiquement.

La compagnie a des propriétés dans les cantons Duvernay, Baraute et Carpentier.

SAVARD & HART MEMBRES DE LA BOURSE ET DU CURB DE MONTRÉAL

Siège social: 276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

1181 ouest, rue Ste-Catherine, Plateau 9501

FORGET & FORGET LIMITEE COURTIERS

Membres de la Bourse de Montréal

51 ouest, rue St-Jacques, Belair 3951, Montréal

Société d'Administration et de Fiducie Administration and Trust Company

UNE AUTRE ANNÉE DE PROGRÈS

Table with 2 columns: Year (1950, 1949) and financial figures.

COMPTÉ DE PROFITS ET PERTES pour l'exercice terminé le 31 décembre

Table with 2 columns: Category and amount.

Table with 2 columns: Category and amount.

ACTIF SOUS ADMINISTRATION

Table with 2 columns: Category and amount.

Une copie de Rapport Annuel sera fournie sur demande

Le Canadien espère l'emporter sur les Leafs ce soir

Le Tricolore devra vaincre son rival pour rester dans la lutte

Une défaite pour le Bleu Blanc Rouge compromettrait énormément les chances de notre équipe — Les Rangers aux prises avec le Chicago

Le Canadien recevra ce soir la visite des Leafs de Toronto et le club de Dick Irvin devra l'emporter sur les protégés de Connie Smythe pour pouvoir conserver la chance de se qualifier pour les séries éliminatoires car une défaite pour le Bleu Blanc Rouge et une victoire pour les Rangers de New York sur les Esperviers de Chicago n'aideraient nullement la cause des Habitants car ceux-ci seraient alors quatre points en arrière des New-Yorkais pour la quatrième position de classement et comme la saison touche à sa fin il serait assez difficile pour le Tricolore de reprendre le terrain perdu.

Le Canadien a fait la lutte au Toronto dans douze parties à date et l'équipe montrealaise n'a gagné qu'une seule fois pour annuler en deux occasions après avoir perdu neuf fois, mais si l'on tient compte de la loi de la moyenne on est porté à croire que les salariés de Frank Selke auront le dessus ce soir sur les Ontariens, mais pour obtenir ce résultat il faudra que nos porte-couleurs mettent à profit leur rapidité, leur esprit combattif et accordent une bonne protection à Gerry McNeil et, ce qui importe beaucoup, c'est aussi d'éviter les punitions, car au banc de pénitencier aucun joueur ne peut aider la cause de ses coéquipiers.

L'instructeur du Canadien a déclaré hier que le grand Jim McPherson ne pourra s'aligner pour le Bleu Blanc Rouge ce soir mais que Dollard Saint-Laurent, joueur de défense du Royal, de la ligue Senior, remplacera ce bloqueur à la ligne bleue et cela en vertu du règlement de prêt-locaution. Saint-Laurent est un solide bloqueur et de plus il est rapide patineur et peut organiser les attaques au bon moment. Avec l'équipe de Frank Carlin il a su s'affirmer l'un des meilleurs joueurs de défense du circuit Georges Slater.

Les joueurs du Canadien ont pris part à plusieurs pratiques cette semaine et le pilote du Bleu Blanc Rouge a déclaré que ses hommes semblent être en excellente condition physique et bien disposés à vaincre le club de la Ville-Reine mais le côté de la Toronto, qui ambitionne de déborder le Tricolore de la première position, viendront ici bien déterminés à l'emporter et les amateurs peuvent s'attendre à une chaude lutte.

Aucun autre changement ne sera fait sur l'alignement du Canadien et l'on verra Richard, Lach et Olmstead se dépenser du commencement à la fin pour réussir à déjouer Al Rollins tandis que Dick Irvin croit que la ligne des recrues, composée de Geoffroy, Dawes et Meger, fera encore bonne figure et que ce trio donnera du fil à retordre aux équipiers de Jos. Priemeu. Ken Mosdel a fait sensation au cours des dernières parties du Tricolore et avec Floyd Curry et Calum MacKay il devrait pouvoir compter pour permettre au Bleu Blanc Rouge de vaincre les gars de Connie Smythe.

Al Rollins, qui est un sérieux aspirant au trophée Vézina, sera de nouveau dans les filets du Toronto mais la direction des Leafs a décidé d'amener dans la métropole, le vétéran Turk Brod et s'il arrive un accident ou s'il donne des signes de faiblesse, un changement sera opéré car les Leafs veulent à tout prix vaincre le club montrealais pour se rapprocher davantage des détenteurs de la coupe Stanley afin de pouvoir décrocher le championnat de la saison.

Les amateurs montrealais surveilleront Maurice Richard et encourageront le "Rocket" à compter le plus de points possibles, car l'on sait qu'en vertu de son contrat signé avec le sénateur Raymond, l'ailier droit des Habitants doit recevoir \$100 pour tous les buts qu'il comptera d'ici la fin des séries régulières et Maurice ne perdra aucune occasion de déjouer le cerbère du club visiteur.

Une deuxième joute sera à l'affiche ce soir, et c'est à Chicago que la lutte se fera. Les Esperviers recevront, pour la circonstance, la visite des Rangers de Frank Boucher et une victoire pour les New-Yorkais semble être probable car les joueurs de Neil Colville ont eu le dessus sur les hommes d'Ebbie Goodfellow cette saison, et même s'ils doivent jouer à l'étranger, les Rangers sont favoris pour l'emporter.

Le classement

Ligue Nationale	J	V	D	P	Pt
Détroit	56	34	13	9	126
Toronto	57	28	13	16	116
Boston	57	28	13	16	116
Rangers	36	17	23	18	103
Canadien	36	19	27	12	104
Chicago	36	13	28	10	51

Ligue Américaine

(Division Est)	J	V	D	P	Pt
Buffalo	41	24	16	1	126
Quebec	41	21	20	1	116
Ottawa	41	21	20	1	116
Montreal	41	21	20	1	116
St-Louis	41	21	20	1	116

Ligue Senior

(Division Ouest)	J	V	D	P	Pt
Cleveland	60	35	27	8	185
Indianapolis	60	35	27	8	185
Cincinnati	60	35	27	8	185
Pittsburgh	60	35	27	8	185
St-Louis	60	35	27	8	185

Ligue Junior

J	V	D	P	Pt	
Quebec	45	30	13	0	126
Rivieres	45	29	15	1	120
Canadien	45	27	17	1	113
National	45	23	21	1	106
Verdun	45	13	31	1	51
Royal	45	8	36	1	27

La victoire à Lou Thesz

Lou Thesz, qui est reconnu comme le champion mondial des poids lourds à la lutte libre, a pu conserver sa couronne hier soir alors qu'il fut proclamé vainqueur contre l'athlète de l'Alaska, Yukon Eric, dans la finale disputée au Forum devant environ six mille personnes.

Les deux adversaires se firent une belle lutte et le résultat était incertain. Dans les deux premiers engagements les honneurs furent partagés. Thesz, qui est champion de la National Wrestling Association, a rivé les épaules de son adversaire au matelas en 6 minutes et 17 secondes après s'être révélé beaucoup plus scientifique que son rival, mais dans le 2e engagement le colosse du Yukon a pris sa revanche en obtenant la chute au bout de cinq minutes.

Après le repos réglementaire, les deux adversaires revinrent dans l'arène et de chaque côté l'on tenta l'impossible pour avoir raison de l'adversaire et l'action ne fit pas défaut. Le combat se poursuivit depuis deux minutes lorsque les deux poids lourds passèrent à travers les câbles pour aller choir sur le parquet et l'arbitre Sammy Mack commença à compter les dix secondes réglementaires. Thesz se trouvait pardessus son rival et dans un effort pour remonter dans l'arène Yukon Eric a poussé son adversaire à la hauteur du ring et le champion a monté juste à temps pour être déclaré vainqueur mais une partie de l'assistance ne pris aucunement la décision car l'on prétendit que l'officiel de la Commission athlétique de Montréal avait compté trop rapidement les secondes et le verdict fut hué. Thesz n'était pas moins vainqueur et il se retira port satisfait dans sa chambre accompagnée de son gérant, Strangler Lewis.

En semi-finale, Steve Casey, le puissant irlandais qui tente un retour, a assez bien réussi. Il n'eut pas trop de difficulté à disposer d'Eddie Auger et il ne tardera pas à passer dans les finales. Vladislav Talun, le géant polonais, ne semble pas non plus devoir moisir en préliminaire bien longtemps. Il s'est avéré un lutteur de grande classe en ne faisant qu'une bouchée de Mayes MacLain. En effet, ce dernier n'eut même pas le temps de se réchauffer. Il avait les épaules collées après seulement deux minutes et 13 secondes.

Dans le 2e engagement de la soirée, Manuel Cortez et Lou Plummer se sont livré un combat nul tandis que dans un combat supplémentaire ajouté à la carte régulière, Hugh Shannon a défait Gus Johnson en neuf minutes et 16 secondes.

Les Sénateurs ont été défaits par les Braves de Valleyfield

Les nouveaux champions du circuit Senior de George Slater ont vaincu les joueurs de la Capitale par 3 à 2, hier soir, après une belle lutte

Ottawa, 1. — Les Braves de Valleyfield, qui ont été assurés du championnat de la Ligue Senior avant-hier soir à la suite d'un échec du club Québec aux mains des Saguenéens de Chicoutimi, n'ont pas voulu s'assurer le titre qu'avec le concours des autres rivaux mais le club de Toe Blake a insisté pour démontrer sa réelle valeur en enregistrant une autre victoire hier soir alors qu'il était opposé aux Sénateurs d'Ottawa dans une joute disputée à l'Auditorium de la capitale et le club de Toe Blake a vaincu les gars dirigés par Bill Durnan par le compte de 3 à 2.

Par suite de cette défaite les Sénateurs n'ont plus aucune chance de rejoindre et de devancer les Braves de Valleyfield. Ottawa rencontrera donc Sherbrooke dans la série C de quatre de sept des éliminatoires. Québec affrontera le club de cinquième place, Royal ou Chicoutimi, dans la série B de quatre de sept également. Dans la série A, Valleyfield affrontera le Royal ou le Chicoutimi selon que l'un ou l'autre terminera en quatrième position.

André Corrievau, le meilleur compteur du circuit, a donné une avance de 1 à 0 au Valleyfield, hier, en comptant dans la dernière minute de jeu. Eddie Emberg a égalé le compte au début de la deuxième période mais Larry Kwong, qui suit Corrievau dans le classement des compteurs, a de nouveau donné l'avance aux Braves avant la fin de l'engagement. Jack Irvine, anciennement de l'Ottawa, a enregistré le but devant assurer la victoire aux Braves au début de la reprise finale, aidé de Schmidt et Kwong. Hellyer a complété le pointage de la joute en déjouant Paul Leclerc après 13.36 minutes de jeu. Robinson et Emberg se sont mérités des assistances sur le but de Hellyer.

PREMIERE PERIODE

1-Valleyfield, Warwick	0-0
2-Cincinnati, Bédard	1-0
(Mackinnon, Dubé)	12-59
Punitions: Lowe, Natras (2), Atanas, Shero.	

DEUXIEME PERIODE

1-Valleyfield, Corrievau	1-0
(Joannette)	10-56
Punitions: Ernst.	
3-Ottawa, Emberg	3-0
(Dagenais, Hellyer)	3-42
3-Valleyfield, Kwong	3-0
(Schmidt, Irvine)	8-44
Punitions: Darnell, Ernst.	

TROISIEME PERIODE

1-Valleyfield, Irvine	2-2
(Schmidt, Kwong)	2-22
3-Ottawa, Hellyer	13-36
(Robinson, Emberg)	13-36
Punitions: Benoit, Bourgie, Orlando.	

Compteurs de l'Américaine
New-York, 1er. — C'est toujours le vétéran Ab DeMarco, des Bisons de Buffalo, qui détient la première position chez les compteurs de la ligue de hockey Américaine. En 56 parties, il a réussi 32 buts et fourni 61 assistances pour un magnifique total de 93 points. Son coéquipier, Grant Warwick, est en deuxième place avec 29 buts et 55 assistances pour un total de 84 points.



LES REPRESENTANTS DE L'OUEST CANADIEN — L'équipe Johnny Franklin, de Rosetown, représentera la Saskatchewan lors des championnats canadiens de curling qui seront disputés à Halifax à partir du 3 mars. Les représentants de l'Ouest canadien possèdent un excellent record et on leur concède d'excellentes chances d'assurer les honneurs dans ce concours annuel. Ce sont, de gauche à droite: Johnny Frankly, Cliff Annelle, Bill Heartwell et Harold Lloyd. (Photo C.P.)

Les As de Québec ont triomphé des Cataractes de Shawinigan

Les joueurs de Punch Imlach ont vaincu leurs adversaires par 4 à 2, hier, devant une faible assistance — Les Québécois assurés de la deuxième place

Québec, 1er. — Les As de Québec, dirigés par Punch Imlach, ont assuré de la deuxième place dans le classement de la ligue Senior de Québec, car hier soir les représentants de la Vieille Capitale ont vaincu les Cataractes de Shawinigan Falls par le compte de 4 à 2 pour augmenter leur avance sur les Sénateurs d'Ottawa, qui ont été défaits par les Braves de Valleyfield. Cette joute suscitait peu d'intérêt et moins de trois mille personnes avaient pris place dans les estrades du Colisée, hier soir.

Les Cataractes sont en dernière position dans le circuit Slater car les joueurs de Don Peniston ont subi 39 défaites contre 14 gains seulement cette saison, après avoir annulé 5 fois.

Armand Goudreau a dirigé l'attaque des As, hier soir, en enregistrant deux buts pendant que Phil Renaud et Georges Scholes comptèrent les autres points des vainqueurs. Buckley Buchanan et Spike Laliberté ont été les compteurs du club visiteur.

PREMIERE PERIODE

Aucun but compté	
Punitions: Buchanan, Ross (3), Thèberge.	

DEUXIEME PERIODE

1-Shawinigan, Buchanan	1-0
(Trudel, Limoges)	1-06
2-Québec, Renaud	2-0
(Gaudreault)	2-06
3-Shawinigan, Laliberté	10-28
(Trudel, Ouellette)	10-28
4-Québec, Gaudreault	14-37
(Carnegie, Renaud)	14-37
Punitions: Gauthier, Ouellette.	

TROISIEME PERIODE

1-Québec, Scholtes (Gauthier)	0-12
2-Québec, Gaudreault	0-12
(Carnegie)	14-50
Punitions: Hayne, Kiley, Leblanc.	

Sur nos ondes...
JEUDI, 1er MARS, A 600

3 h. p.m.: Chœurs d'œuvre de la musique de chambre d'un groupe d'artistes et Symphonie No. 3 dite "Ecosaisse" (Mendelssohn); l'orch. de Radio-Canada dirigé par Charles Méné, 2e violon, opus 105 (Schumann); Adoff Busch, violoniste, et Rudolf Serkin, pianiste.
4 h. 30 p.m.: Radio-Collège — "La poésie française du moyen âge à nos jours", M. Roger Roland nous parlera de Charles Baudelaire. Lecteur: Jean-Louis Roux.
5 h. p.m.: "Les destins", le R.P. Robert Bernier, S.J. Sujet: "Le trépas et le sacrement".
8 h. 30 p.m.: Coup de clair — Un chœur sous la direction de David Rochette l'orchestre de Maurice Meerte.
9 h. p.m.: Le Théâtre Furet — "Le prince Jean", par Charles Méné, 2e violon; François Rossé.
10 h. 30 p.m.: Rédial conjoint — Menck, Scollard, pianistes; André Thériault, soprano; Nocturne, opus 90, No. 1 (Chopin); — Rhapsodie hongroise No. 4 (Liszt); Valérand sur l'esthétique musicale. Il nous parlera des grands courants esthétiques.
11 h. p.m.: Les concerts populaires.
L'orch. symph. de Toronto, dir. Paul Sohrman. Invité: Dorothy Mayers soprano.
10 h. 15 p.m.: La chronique litténaire — M. Jean-Pierre Houle analysera deux œuvres néo-réalistes sur la scène.
10 h. 30 p.m.: Musique de chambre — Le Trio Trio Musico composé de Klemm Hamburg, violoniste, Pavel Zarin, altiste, et Boris Hamburg, violoncelliste; M. Jean-Pierre Houle, 2e violon (Beethoven). — "Drink to me Only With Thine Eyes" (arr. Leo Smith).
8 h. p.m.: Studio d'art — Deux heures de belle musique à 8 h. 07. Le speaker invité cette semaine, M. Jean-Marie Gauvreau, directeur de l'École du Médiab, présentera l'œuvre principale au programme: La Symphonie pastorale, (Beethoven), orch. symph. de la B.B.C., dir. Arturo Toscanini.

Les Bruins ont annulé avec le club Détroit, à Boston

Les détenteurs de la coupe Stanley ont évité la défaite vers la fin de la troisième période et la joute s'est terminée au compte de 1 à 1

Boston, 1er. — Les Bruins de Boston ont réussi à éviter la défaite hier soir alors qu'ils en venaient aux prises avec les Ailes Rouges de Détroit dans la seule joute à l'affiche dans les séries de la Ligue Nationale de Hockey, et les partisans du club de Lynn Patrick espéraient voir leurs favoris triompher sur les meneurs du circuit Campbell car jusqu'à la 16e minute de la manche finale les locaux menaient sur les visiteurs mais un but enregistré par Vic Stasiuk, alors que le club local avait un joueur au banc de pénitencier, eut pour résultat de permettre aux protégés de Tommy Ivan d'annuler par 1 à 1.

Par suite du résultat les Ailes Rouges ont porté leur avance en tête à 4 points sur les Leafs de Toronto. Les Leafs ont cependant 2 parties de plus à jouer que les Bruins possèdent maintenant une avance de 2 points sur les Rangers et de 4 points sur les Canadiens. Les Rangers et les Canadiens ont une partie de plus à jouer que les Bruins.

Gratton a dirigé l'offensive du Saint-Ambroise avec 2 buts. Nick Virilli, Lalonde, Lemay, Renaud, Sigouin et Désautels ont été les autres compteurs. Renaud s'est distingué à la ligne bleue pour le Saint-Ambroise, et Bergeron s'est signalé dans ses filets.

Duval, Blondeau et Saint-Laurent ont réussi les buts du Dostaler, Johnny Robillard s'est distingué pour les perdants avec 3 assistances, et Bruno Courchesne a également bien fait, obtenant 2 assistances.

Le receveur Yogi Berra, des Yankees de New-York, et le troisième but des Sénateurs de Washington, Eddie Yost, ont également accepté les conditions de leurs clubs hier et ont signé leurs contrats. Berra recevra \$30,000 de salaire et Yost sera payé \$16,000 pour la saison.

Bob Lemon sera grassement payé
New-York, 1er. — Bob Lemon, fameux lanceur des ligues majeures de baseball, a signé son contrat avec les Indiens de Cleveland, et l'on dit qu'il sera l'ailleur le mieux payé dans le baseball organisé. Même si on n'a pas révélé le salaire qu'il recevra pour la prochaine saison, l'on émet l'opinion qu'il recevra plus de \$50,000 pour ses services. Bob Feller, autre lanceur des Indiens, a signé son contrat récemment et son salaire sera de \$50,000.

Le gérant général Hank Greenberg a déclaré que Lemon avait accepté l'offre du Cleveland à la suite d'une conversation téléphonique et que Bob se rapportera immédiatement aux Indiens au camp d'entraînement de Tucson, Arizona.

Le receveur Yogi Berra, des Yankees de New-York, et le troisième but des Sénateurs de Washington, Eddie Yost, ont également accepté les conditions de leurs clubs hier et ont signé leurs contrats. Berra recevra \$30,000 de salaire et Yost sera payé \$16,000 pour la saison.

Bob Lemon sera grassement payé
New-York, 1er. — Bob Lemon, fameux lanceur des ligues majeures de baseball, a signé son contrat avec les Indiens de Cleveland, et l'on dit qu'il sera l'ailleur le mieux payé dans le baseball organisé. Même si on n'a pas révélé le salaire qu'il recevra pour la prochaine saison, l'on émet l'opinion qu'il recevra plus de \$50,000 pour ses services. Bob Feller, autre lanceur des Indiens, a signé son contrat récemment et son salaire sera de \$50,000.

Le gérant général Hank Greenberg a déclaré que Lemon avait accepté l'offre du Cleveland à la suite d'une conversation téléphonique et que Bob se rapportera immédiatement aux Indiens au camp d'entraînement de Tucson, Arizona.

Le receveur Yogi Berra, des Yankees de New-York, et le troisième but des Sénateurs de Washington, Eddie Yost, ont également accepté les conditions de leurs clubs hier et ont signé leurs contrats. Berra recevra \$30,000 de salaire et Yost sera payé \$16,000 pour la saison.

Le receveur Yogi Berra, des Yankees de New-York, et le troisième but des Sénateurs de Washington, Eddie Yost, ont également accepté les conditions de leurs clubs hier et ont signé leurs contrats. Berra recevra \$30,000 de salaire et Yost sera payé \$16,000 pour la saison.

Le receveur Yogi Berra, des Yankees de New-York, et le troisième but des Sénateurs de Washington, Eddie Yost, ont également accepté les conditions de leurs clubs hier et ont signé leurs contrats. Berra recevra \$30,000 de salaire et Yost sera payé \$16,000 pour la saison.

Le receveur Yogi Berra, des Yankees de New-York, et le troisième but des Sénateurs de Washington, Eddie Yost, ont également accepté les conditions de leurs clubs hier et ont signé leurs contrats. Berra recevra \$30,000 de salaire et Yost sera payé \$16,000 pour la saison.

COMPTABLES AGRÉÉS

BÉLANGER & DAHMÉ
Comptables Agréés
10 ouest, rue St-Jacques
BE. 3475

RAYMOND, CHABOT, MARTIN & Cie
Comptables agréés
Jacques RAYMOND, c.a.
Guy CHABOT, c.a.
Guy MARTIN, c.a.
Maurice BERGON, c.a.
132 St-Jacques O. HA. 8148
Montréal 1, Qué.

Chartré, Samson, Beauvais, Gauthier & Cie
PAUL GONTHIER, associé à titre particulier
Comptables agréés
Montréal, Québec, Rouyn, Rimouski

P.A. GAGNON & CIE
Comptables agréés
Chartered Accountants
RENE GAGNON, C.A.

IMMEUBLE DES TRAMWAYS
159 QUÉBEC, RUE CRAIG
Tel. HARBOUR 5990

LAVALLÉE, BEDARD, LYONNAIS, MESSIER, GASCON
Comptables agréés
R. Lavallée, C.A. R. Bédard, C.A.
R. Lyonnais, C.A. R. Messier, C.A.
G. Gascon, C.A. J. Lussier, C.A.
J.-P. Brouin, C.A. J.-P. Talbot, C.A.
P.-H. Drouin, C.A. J. Desmarais, C.A.
Paul Nolasco, C.A.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

10 est, rue St-Jacques, Montréal
BE.149.1039

UNE FORMATION DE CHEF

Les collèges militaires canadiens acceptent maintenant les demandes d'admission

Les collèges des services armés du Canada (le Collège Militaire Royal et le Royal Roads) donnent une éducation universitaire et une formation militaire qui assurent la compétence académique, forment le caractère, donnent de la personnalité et développent les aptitudes physiques. C'est une combinaison bien propre à mettre en valeur de précieuses qualités de discipline personnelle et à former des chefs.

Les collèges donnent un cours universitaire de quatre ans en Lettres et en Génie.

Les sports jouent un grand rôle aux deux collèges et il y a des concours entre collèges.

Les diplômés se qualifient pour un brevet d'officier dans la Marine, l'Armée ou l'Aviation canadiennes, dans l'Active ou dans la Réserve.

LES DEMANDES D'ADMISSION pour le terme commençant en septembre 1951 peuvent être envoyées maintenant... Les candidats doivent avoir subi avec succès les examens généralement nécessaires pour l'admission aux facultés des sciences des universités canadiennes; avoir atteint leur seizième mais non leur vingtième anniversaire le 1er janvier précédant leur entrée. Les aspirants de la Marine, sauf dans le cas des élèves des collèges classiques, ne doivent pas avoir atteint leur dix-neuvième année au premier janvier.

Pour plus de détails s'adresser
Au secrétaire, Collège Militaire Royal, Kingston, Ont.
Au secrétaire, Collège des Services Armés du Canada, Royal Roads, Victoria, C.-B.

LES COLLÈGES DES SERVICES ARMÉS DU CANADA

VENTE 83^e ANNIVERSAIRE CHEZ DUPUIS

HEURES
D'AFFAIRES
VENDREDI
de 9 h. 30 à
9 h. p.m.

commençant demain **VENDREDI 2 MARS**

- c'est la **PLUS GRANDE VENTE ANNIVERSAIRE** de notre histoire.
- Nos **ASSORTIMENTS** sont **PLUS GRANDS** que jamais.
- **NOTRE MAGASIN EST PLUS GRAND** et nos **aubaines** sont **PLUS GRANDES**.

En raison de notre commerce toujours **GRANDISSANT** nos acheteurs se sont préparés sur une plus **GRANDE ECHELLE** que jamais auparavant. Depuis des mois ils parcourent le marché et ils ont obtenu des prix qui, dans plusieurs cas, ne seraient plus possibles aujourd'hui.

VENEZ MAGASINER EN TOUTE
CONFiance CHEZ DUPUIS

L'AIR

est filtré, purifié et stérilisé au

GLYCOL

Non seulement vous bénéficiez d'une atmosphère purifiée... mais le bienfait se fera sentir durant plusieurs heures après avoir quitté notre magasin.

VENEZ FAIRE VOS ACHATS POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ À NOS PRIX "ANNIVERSAIRE"...VOUS ÉCONOMISEREZ

QUELLE MAGNIFIQUE AUBAINE, MESDAMES!

MANTEAUX

DUPUIS ACHETE CES MANTEAUX A PRIX TRÈS BAS QUI PERMET CE GRAND SPECIAL 83^e ANNIVERSAIRE

LE MODELE "PYRAMIDE"
LA GRANDE VOGUE DU JOUR

29.83

20% COMPTANT

Solde par mensualités.
Supplément équitable.

présenté par DUPUIS à un prix populaire pour toutes les élégantes à l'occasion de notre ANNIVERSAIRE. Larges godets... les manches longues peuvent devenir $\frac{3}{4}$ en les remontant vers le coude. Egalement les nouvelles manches amples, se terminant de larges revers en pliant l'extrémité vers le coude.

Plusieurs autres manteaux à taille ajustée avec fantaisies printemps-été. Légères étoffes GABARDINE, TWILL TOUT LAINE, fin drap POLO, lainage CHARMEEN et tissus fantaisie.

Nuances très à la page : marine, beige, bleu, vert, rouge flamingo, mandarine, aussi tout noir.

Tailles dans le groupe : 9 à 19, 10 à 20, 38 à 44. Demi-tailles : 18½ à 24½.

DUPUIS — DEUXIEME,
DEMONTIGNY



PALETOTS DE PRINTEMPS

GABARDINE ANGLAISE — GABARDINE CANADIENNE — LAINAGE — LEGER DRAP COVERT.

Voilà des qualités supérieures rarement offertes à un aussi

BAS PRIX 83^e ANNIVERSAIRE DUPUIS

37.50

20% COMPTANT — Solde par mensualités, supplément équitable.

L'offre la plus imposante de l'année et tellement de saison que vous seriez sages messieurs d'être au rayon dès 9 h. 30 pour obtenir votre élégant et nouveau paletot du printemps et de Pâques à ce rare prix d'aubaine

Ces paletots proviennent des manufacturiers dont vous reconnaîtrez la haute valeur par l'étiquette dans chacun des modèles. Quant à la coupe rien de plus nouveau pour printemps-été.

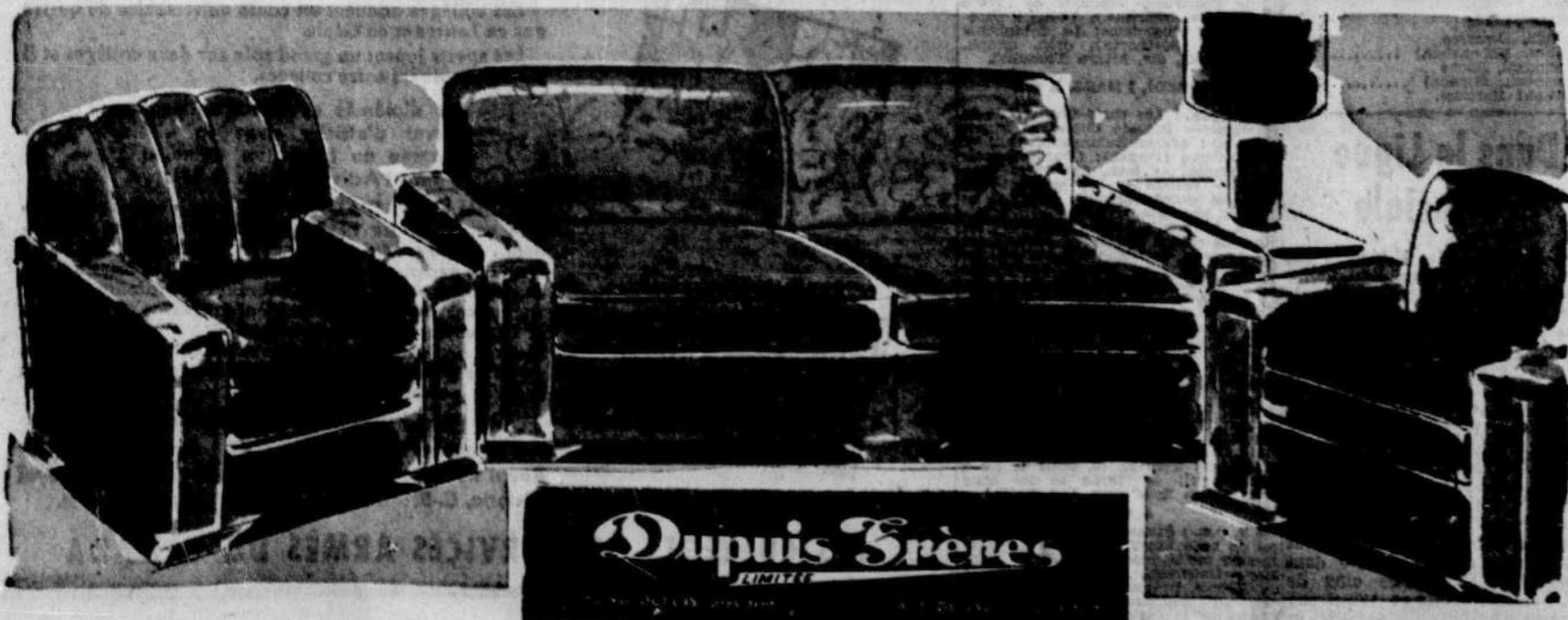
Confection parfaite, confort assuré.

Nuances : poivre/sel — brun, bleu, gris bleu.

Tailles pour tous : 35 à 46. Tous les genres pour hommes de stature ordinaire, petite ou grande dans le groupe.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, ST-CRISTOPHE

AUBAINE SANS PRÉCÉDENT... ÉCONOMIE INÉGALABLE POUR LE FOYER



MOBILIERS MODERNES 3 pièces pour le vivre

ACHAT AVANTAGEUX
FAIT SPÉCIALEMENT
POUR MODERNISER
VOTRE INTÉRIEUR
À PRIX D'ÉCONOMIE

SPECIAL
83^e ANNIVERSAIRE
Les 3 pièces

20% COMPTANT
Solde par mensualités,
supplément équitable.

\$183.

Magnifique style à la fois simple et moderne de construction supérieure entièrement à ressorts pour accorder plus de confort et de durée... belle couverture en frise de laine rouge chinois, gris ou vert. Sofa de modèle populaire à 2 coussins et 2 fauteuils de belle apparence.

Autres nuances disponibles moyennant un délai de 3 semaines.

DUPUIS — QUATRIEME, DE MONTIGNY